

ARCHIVE OUVERTE

ACADEMIC PUBLICATION

RESEARCH ARTICLE

**REDD+ et medias en RDC : Analyse de la
presse ecrite congolaise**

AUTHORS

Felicien Kengoum

Kabamba F.M.

A. Mbelu

ILMIN LIBRARY • ACADEMIC FREE ACCESS

<https://ilminlibrary.com>



Les politiques de la REDD+ dans les médias

Le cas de la presse écrite en République Démocratique du Congo

Félicien Kengoum

Félicien M. Kabamba

Angelique Mbelu



Les politiques de la REDD+ dans les médias

Le cas de la presse écrite en République Démocratique du Congo

Félicien Kengoum
CIFOR

Félicien M. Kabamba
CODELT

Angelique Mbelu
CODELT

Document de Travail 116

© 2013 Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le contenu de cette publication est soumis à une licence des Creative Commons Commons Attribution NonCommercial-NoDerivs 3.0

Kengoum F, Kabamba FM et Mbelu A. 2013. *Les politiques de la REDD+ dans les médias : Le cas de la presse écrite en République Démocratique du Congo*. Document de travail 116. Bogor, Indonésie : CIFOR.

Photographie de couverture : Ollivier Girard
Workshops group (project COBAM)– Lukolela, Democratic Republic of Congo.

CIFOR
Jl. CIFOR, Situ Gede
Bogor Barat 16115
Indonésie

T +62 (251) 8622-622
F +62 (251) 8622-100
E cifor@cgiar.org

cifor.org

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui ont soutenu cette recherche avec leurs contributions au Fonds du CGIAR. Pour une liste des donateurs au Fonds, s'il vous plaît voir: <https://www.cgiarfund.org/FundDonors>.

Tous les points de vue figurant dans cet ouvrage sont ceux des auteurs. Ils ne représentent pas forcément les points de vue du CIFOR, des responsables de la rédaction, des institutions respectives des auteurs, des soutiens financiers ou des relecteurs.

Table des matières

Abréviations	v
Remerciements	vii
Résumé analytique	viii
1 Introduction	1
2 Contexte et méthodologie de l'étude	4
2.1 Contexte : le projet « Global Comparative Study on REDD+ »	4
2.2 Méthodologie	4
2.3 Les auteurs des articles	8
3 Les médias dans un état en reconstruction : parcours, défis et enjeux	12
3.1 Trajectoire des médias de la RDC post-coloniale	12
3.2 Défis de la communication dans le contexte post-conflit d'un pays pauvre, vaste et enclavé	15
3.3 Enjeux des rapports médias et environnement	16
4 Résultats	18
4.1 Évolution et cadrage du débat sur la REDD+ dans la presse	18
4.2 Acteurs, discours et contre-discours sur la REDD+	23
4.3 Acteurs et perspectives sur les résultats de la REDD+	26
5 Discussion	28
5.1 Appropriation par les médias du discours sur la REDD+	28
5.2 Discours sur les causes de la déforestation et la dégradation, et l'effectivité de la REDD+ en RDC	29
5.3 Flagrants absents dans le discours des médias : négation de la REDD+ ou repli stratégique ?	30
5.4 Effets d'information, REDD+ et changements transformationnels	31
6 Conclusion	33
7 Bibliographie	34
Documents officiels	35
Annexes	36
1 Cadre logique d'intervention pour la mise en œuvre du plan intégré de communication	36
2 Quelques questions posées aux journalistes	44
3 Liste des thèmes principaux et secondaires	44

Liste des encadré, figures et tableaux

Encadré

1	Corpus juridique relatif aux médias en RDC	13
---	--	----

Figures

1	Calendrier de la REDD en RDC	2
2	Répartition des publications par année et par journal	20
3	Niveau de cadrage de la REDD+	20
4	Échelle de cadrage par année (F 1 et 2 inclus)	21
5	Échelle du cadrage: répartition par journaux (F 1 et 2 inclus)	21
6	Les principaux thèmes couverts dans les médias (F 1 et 2 inclus)	22
7	Types de cadrages dans les articles (F 1 et 2 inclus)	23
8	Les acteurs et les 3 E+ (F1 et 2 inclus)	24
9	Cadrage et perspectives de la REDD+ (F1 et 2 inclus)	27
10	Acteurs et perspectives de la REDD+ (F1 et 2 inclus)	27

Tableaux

1	Articles collectés par mots clés et par journal	5
2	Publications du journal <i>Les Dépêches de Brazzaville</i>	6
3	Publications du journal <i>Le Potentiel</i>	7
4	Publications du journal <i>Le Phare</i>	8
5	Répartition des articles par auteur, journal et année.	9
6	Événements présents dans les articles	19
7	Défenseurs et adversaires (F1 et F2)	25
8	Acteurs étatiques dans les articles	25
9	ONG nationales dans les articles	25
10	ONG Internationales dans les articles	26
11	Organisations intergouvernementales dans les articles	26

Abréviations

3 E+	Effectivité, efficience, équité et Co bénéfices
4 I	Institutions, Intérêts, Idées et Information
AJPF	Association des journalistes de la presse féminine
ANEAP	Association nationale des entreprises audiovisuelles privées
APRD	Association pour la presse responsable et démocratique
CEDEN	Cercle pour la défense de l'environnement
CEEAC	Commission Économique des États de l'Afrique centrale
CIA	Central Intelligence Agency
CIFOR	Centre de Recherche Forestière Internationale
CNREDD	Coordination Nationale REDD+
CODELT	Conseil pour la Défense Environnementale par la Légalité et la Traçabilité
CODHOD	Comité des Droits de l'homme et développement
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
CNUCC	Convention cadre des nations unies sur le changement climatique
CPI/REDD	Centre permanent d'information REDD+
CSAC	Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication
DSCR	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Franc congolais
FCPF	Charte du fonds de partenariat pour le carbone forestier (Forest carbon partnership facility)
FFJ	Freedom for Journalists
GCS-REDD+	Global Comparative Study on REDD+
GES	Gaz à effet de serre
GGF	Global Greengrants funds
GIBM	Groupe Inter-bailleurs pour les Médias
GRET	Groupe de recherche technologique
GTCR	Groupe de Travail Climat REDD+
HAM	Haute autorité des médias
IEC	Composante Information, Éducation et Communication de la coordination nationale REDD+
IFASIC	Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication
JED	Journalistes en Danger
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MECNT	Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et tourisme
MPR	Mouvement populaire de la Révolution
MRV	Suivi, notification et vérification (Monitoring, reporting and verification)
OMC	Observatoire des médias congolais
OMEC	Observatoire des médias congolais
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-REDD	Organisation des Nations Unies
PIF	Programme d'investissement forestier
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RAFM	Réseau Africain des Forêts Modèles
RCEN	Réseau des communicateurs de l'environnement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
REPAR-RDC	Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
RFI	Radio France International
RPP	Readiness Preparation Proposal
RRN	Réseau Ressources Naturelles
RTGA	Radiotélévision Groupe Avenir
TV	Télévision
UNPC	Union Nationale de la Presse Congolaise
UPC	Union de la Presse du Congo

Remerciements

Le présent travail s'inscrit dans le cadre du projet Global Comparative Study on REDD+ (GCS-REDD+) qui analyse les politiques, les pratiques et la mise en œuvre du mécanisme REDD+ afin d'informer le public au niveau national et au niveau international. Plusieurs personnes ont contribué à la réalisation de cette étude. Les auteurs tiennent à remercier Maria Brockhaus et Monica Di Gregorio qui ont élaboré et adapté la méthodologie utilisée pour réaliser l'étude, Patrick Mutombo et Serge Ngwato qui ont contribué à la collecte des informations auprès des organes de presse retenus. Notre gratitude va également aux journalistes qui ont accepté de répondre au questionnaire de l'étude. Nos chaleureux remerciements s'adressent également

à Raphael Tsanga et Guy Patrice Dkamela qui ont consacré du temps à la revue de ce travail. Et enfin, notre gratitude s'étend à Sofi Mardiah et Christine Wairata du CIFOR pour les vérifications des bases de données et les facilités logistiques et à Erisa pour l'édition du document.

Et pour finir, nous souhaitons remercier les organisations suivantes pour leur soutien : l'Agence Norvégienne de Coopération pour le développement, l'agence Australienne d'aide au développement international, le ministère britannique du développement international (DFID), et la Commission Européenne.

Résumé analytique

L'analyse du discours des médias sur le processus politique de la REDD+ en RDC s'est faite sur une presse s'inscrivant dans un contexte historique de paupérisation et marquée par une professionnalisation difficile pour les médias. Ainsi, à l'issue de cette étude, on observe tout d'abord un faible taux de publication sur le sujet avec un total de 41 articles publiés dans les 3 journaux sur une période de quatre ans (2008 à 2011). Deuxièmement on constate que les publications sont fortement axées sur les ateliers nationaux organisés sur la REDD+ en association avec les politiques et processus politiques, la société civile et le contexte de gouvernance qui sont des thèmes qui dominent le débat. Troisièmement et de façon générale, en dépit de l'absence des autres départements ministériels dans le discours, les acteurs restent optimistes quant à l'issue du processus sous réserve d'un renforcement des capacités et la prise en compte de toutes les parties prenantes dans un processus participatif. Enfin, on note une même constance dans les perceptions qu'ont les différents acteurs de la gestion des ressources forestières et de leur place dans le développement socio-économique, et l'absence d'incidence majeure sur les paradigmes émergents comme la lutte contre le changement

climatique par la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestières.

Au-delà du rapport sur le discours relatif à la REDD+ dans les médias, les informations émanant des différentes catégories d'acteurs mettent en exergue des préoccupations majeures concernant la réalisation d'une REDD+ effective, efficiente et équitable. Le caractère circonstanciel de la reconnaissance de l'importance du rôle des forêts par les acteurs gouvernementaux dans le discours étudié contraste avec les actions effectivement menées sur le terrain pour la mise en place du mécanisme. La volonté avérée de l'État Congolais représenté ici par le MECNT, explique la position de leader de la RDC en matière d'avancement de la mise en place du mécanisme dans les pays du Bassin du Congo. La coordination avec les autres ministères sectoriels s'avère difficile et se met en place plus lentement comme l'indiquent clairement les articles publiés par la presse analysée. La gouvernance est une préoccupation majeure indiquant la nécessité d'une action cohérente indispensable à la réalisation de changements transformationnels en faveur de la mise en place d'une REDD+ effective dans le pays.

1. Introduction

Les forêts couvrent environ 30% de la surface de la planète (FAO, 2001, Bonan, 2008). Elles séquestrent le carbone lors de leur processus de croissance, mais en relâchent également lors de leur dégradation et de la déforestation. Ainsi, la déforestation et la dégradation des forêts sont désormais reconnues comme des causes du réchauffement du climat (IPCC, 2007). Elles représentent près de 20% des émissions totales de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (Stern Report 2007). Pourtant, ces émissions ne sont prises en compte ni dans la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) de 1992, ni dans son protocole de Kyoto (Angelsen et *al.* 2008). Le Bassin du Congo constitue le second massif forestier de la planète après celui de l'Amazonie. Il abrite près de 18% des forêts de la planète avec une superficie évaluée à près 2 millions d'hectares (Mayaux et *al.* 1998). Les taux de déforestation dans le Bassin du Congo restent globalement limités (Mayaux et *al.* 2003). L'état de conservation des forêts du Bassin du Congo constitue dès lors un atout pour la lutte contre le changement climatique, à condition que des mesures soient prises pour inciter les pays en développement qui le composent à maîtriser les facteurs qui participent à la réduction du couvert forestier. Ceci explique les nombreux débats au niveau international, dont les déclinaisons au niveau national des États forestiers restent difficiles à saisir. En dépit de ces incertitudes, des pays se sont engagés dans la REDD+ et sont dans la phase d'élaboration de leurs stratégies nationales. L'importance de la REDD+ dans l'effort global de réduction des émissions est majoritairement reconnue; pourtant peu d'analyses ont essayé de comprendre comment les médias construisent leurs discours sur ce mécanisme et jusqu'où va la compréhension de ce dernier par les décideurs politiques et le public en général.

Le CIFOR a procédé à une analyse du discours des médias sur le processus REDD+ dans 10 pays. Cette analyse vise à comprendre comment les médias rapportent les processus politiques et les différentes grilles que les acteurs utilisent pour définir et influencer le débat politique sur la REDD+. Les études réalisées au Brésil, au Cameroun, en

Indonésie, en Papouasie Nouvelle Guinée, au Pérou et au Vietnam répondent aux questions suivantes: Quels sont les principaux domaines de discussion dans l'arène politique de la REDD+ ? Qui sont les principaux acteurs impliqués, quelles sont leurs positions et comment les médias les présentent-elles au public ? Qu'est-ce que cela peut nous enseigner sur les enjeux futurs de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le changement climatique ?

L'objectif général de cette étude en RDC est, d'une part, de comprendre comment les processus et politiques REDD+ sont représentés dans les médias, et d'autre part, d'analyser si, et comment, le débat public et le discours politique influencent la stratégie nationale REDD+.

Ce rapport présente en premier lieu une brève synthèse du contexte de la REDD+ en RDC, suivie d'une partie sur la méthodologie et d'un survol de la situation de la presse en RDC. Les résultats sont présentés en fonction du niveau d'analyse. Dans cette étude, l'accent est mis sur les variables qui décrivent les événements et la nature des articles en rapport avec la REDD+; suit une analyse du contenu de l'article, comment il est construit et par qui.

La REDD+ en RDC

« L'une des problématiques cruciales à laquelle sont confrontés les acteurs institutionnels reste le déficit d'information sur la REDD+ »

(Désiré Luhahi Niama, dans *Le Phare* du 1^{er} mars 2011)

La République démocratique du Congo (RDC) constitue le premier massif dans le bassin du Congo avec une superficie évaluée entre 145 millions d'hectares (Debroux et *al.* 2007) et 155,5 millions d'hectares (de Weisge et al, 2009). En RDC, le taux de déforestation est évalué à environ 0,2% au cours des 20 dernières années (MENCT, 2009; FAO, 2011). Le changement climatique est une préoccupation inscrite dans l'agenda politique de la RDC. Depuis 2005, le pays a participé aux côtés des autres pays de la Commission des Forêts d'Afrique

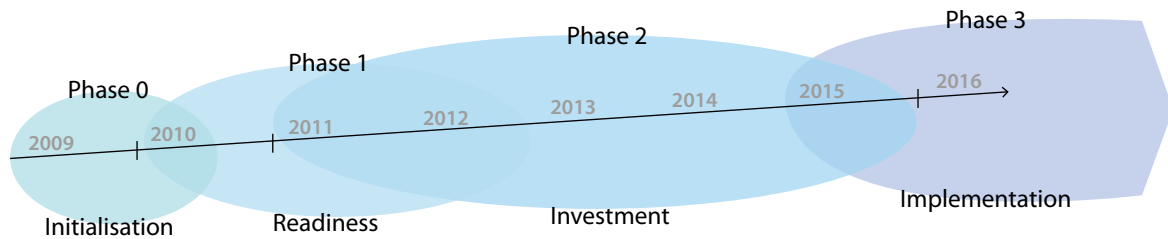


Figure 1. Calendrier de la REDD en RDC

Source: RPP de la RDC

Centrale (COMIFAC), aux négociations climatiques au niveau international sur l'insertion des forêts dans un accord post Kyoto de lutte contre le changement climatique. Les négociations ont évolué; elles ont au début porté sur la réduction des émissions issues de la déforestation (RED), puis sur la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD) pour aboutir en 2009 à leur forme actuelle axée sur la réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation forestière et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+). Le sigle REDD+ englobe donc l'ensemble des politiques ou des mesures qui visent d'une part à réduire les émissions et à améliorer la séquestration de gaz à effet de serre (GES) et, d'autre part, les résultats de ces politiques à savoir la réduction des émissions et l'accroissement de la séquestration de GES (Angelsen *et al.*, 2010).

Mpoyi *et al.* 2013 font une analyse intéressante du contexte de la REDD+ en RDC. Il en ressort que dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et plus précisément de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), la République Démocratique du Congo (RDC) a lancé son processus national REDD+ en janvier 2009 à l'occasion d'une mission conjointe dirigée par le ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT), avec la participation des agences onusiennes du programme ONU-REDD (PNUD, FAO, PNUE), de la Banque Mondiale (programme *Forest Carbon Partnership Facility* (FCPF)) et de différentes parties prenantes. Depuis le lancement de ce processus, le pays a obtenu plusieurs résultats comme la mise en place des structures de gouvernance du processus REDD+, notamment le Comité national REDD+ qui est l'organe de décision pilotant le processus, le Comité

interministériel chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et la Coordination nationale REDD+, qui a pour mandat la gestion du processus au quotidien. Enfin, le plan de préparation à la REDD+ (RPP) a été approuvé par le « Conseil de direction » de l'ONU-REDD et le Comité des participants de la *Charte du Fonds de partenariat pour le carbone forestier* (FCPF).

Le RPP de la RDC fixe trois principaux objectifs : définir une stratégie nationale REDD+, établir un cadre de mise en œuvre et mettre en place un système de mesure, de notification et de vérification (MNV) (R-PP, 2010). Pour atteindre ces objectifs, le pays s'est lancé dans des études, la mise en œuvre de projets pilotes REDD+, l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre, le développement d'un registre REDD+ et de la procédure d'homologation des projets REDD+, la création d'un système intégré de surveillance des forêts et d'un mécanisme financier, etc. Ce qui signifie que le pays est en train de boucler la phase de préparation (phase 1) et amorce ainsi la phase d'investissement (phase 2) en suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous:

La stratégie REDD+ en RDC a défini un programme comportant sept piliers (agriculture, énergie, gestion durable et conservation des stocks de ressources naturelles, gouvernance, démographie). Dès lors, se pose la question de leur pertinence, mais aussi de leur adéquation aux objectifs de réduction au meilleur coût des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière tout en tenant compte de façon équitable des préoccupations et des intérêts de toutes les parties prenantes sans compromettre la durabilité du développement du pays (Mpoyi *et al.* 2013). La REDD+ se présente alors comme un enjeu majeur, un levier sur lequel la RDC, pays au potentiel forestier immense, pourrait s'appuyer pour avancer vers ses objectifs de réduction de la pauvreté tels que

définis dans le document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR, 2011)¹.

Le discours officiel sur le processus REDD+ et les échanges qui l'accompagnent animent les couloirs des administrations et autres organisations non gouvernementales nationales et internationales de la RDC. Pourtant, deux préoccupations subsistent. La première est de savoir quels sont les processus qui mènent aux choix décisionnels en matière de REDD+ en RDC. La seconde est de comprendre les conditions permettant d'aboutir à un consensus sur les options politiques à retenir dans le mécanisme. La prise en charge des questions de changement climatique et plus spécifiquement de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière dans le contexte des pays africains représente un intérêt certain. L'idée que l'encadrement des réponses au problème du changement climatique en RDC relève de l'autorité de l'État congolais est désormais acquise compte tenu non seulement de l'ampleur des décisions en

la matière, mais également du caractère global du problème qui fait de l'État l'interlocuteur privilégié des négociations à l'échelle internationale. Reste pourtant à établir la part des effets d'information dans ce processus d'acceptation.

Cette étude cherche à préciser la part des médias, notamment de la presse écrite, dans l'inclusion de la REDD+ dans l'agenda de la RDC. La cohérence entre le discours des médias et les développements observés dans le domaine des politiques de la REDD+ en RDC est la principale préoccupation à laquelle l'étude essaie d'apporter des réponses, tout comme la place que l'on peut accorder aux médias dans cette dynamique. Répondre à cette préoccupation suppose d'identifier au préalable les thèmes traités dans les médias, leurs orientations, les porteurs de discours et les rapports de pouvoir qui se dégagent de ces discours, ainsi que les intérêts qui sous-tendent les options choisies par les différents acteurs.

1 Le DSCR 1 aussi appelé DSCR de première génération ne prenait pas en compte les aspects liés aux changements climatiques et à la REDD. Critiqué pour cette faiblesse, le DSCR 2 ou de deuxième génération a intégré un quatrième pilier consacré au développement durable, aux changements climatiques et à la REDD.

2. Contexte et méthodologie de l'étude

2.1 Contexte : le projet « Global Comparative Study on REDD+ » (GCS-REDD+)

La présente analyse du discours des médias sur la REDD+ s'inscrit dans le cadre plus général du module 1 d'une étude globale comparative (GCS-REDD+) menée par le CIFOR depuis 2009. Ce module s'intéresse aux processus politiques de la REDD+ à l'échelle nationale de pays spécifiques des trois grands bassins forestiers tropicaux du monde. Les cas d'étude déjà examinés sont : le Cameroun, la Tanzanie, la Bolivie, le Brésil, l'Indonésie, le Vietnam, le Pérou, le Mozambique et la Papouasie Nouvelle Guinée. Cette analyse des médias fait suite à une étude préalable qui a décrit le contexte de la REDD+ en RDC (Mpoyi et al., 2013), et précède d'autres études visant à réunir les informations nécessaires à renseigner les décideurs politiques sur les opportunités et les risques de la mise en place du mécanisme dans les pays étudiés, et leur signification pour une REDD+ répondant aux critères d'effectivité, d'efficacité et d'équité (3E+) à l'échelle mondiale, en comparant les résultats obtenus dans les divers pays. Aux fins de garantir la comparabilité des résultats, la méthodologie ci-dessous a été élaborée et harmonisée à partir des variables ayant produit des résultats dans les pays en dépit des différences observées dans les contextes nationaux étudiés. Toutefois, la discussion des résultats obtenus dans les pays étudiés tient compte du contexte national auquel est destiné le chapitre préliminaire et dont il ne sera possible de saisir les spécificités qu'avec une analyse des institutions, des intérêts et des idées des acteurs, ainsi que des informations (4I).

2.2 Méthodologie

Les ressources forestières, en raison de leurs services écosystémiques et de leur rôle dans l'atténuation des changements du climat, sont désormais reconnues comme des ressources communes pour lesquelles une approche de la gestion doit désormais prendre en compte la complexité de la ressource elle-même et du système de gouvernance aux niveaux local, régional, national et global (Nagendra et al., 2012). Les nombreux débats sur les droits autour des

forêts justifient la place importante des institutions de gestion forestière dans la mise en place de la REDD+. Or, les institutions sont caractérisées par leur dépendance aux décisions passées (David, 1985, North, 1991). Une analyse du discours des médias permet de constater cette dépendance dans le processus décisionnel et de noter que le développement et la diffusion d'interprétations sociales et politiques communes impliquent des coûts d'investissement et d'apprentissage élevés (Palier, 2006) et que ceci peut influencer la réalisation d'une REDD+ effective, efficace et équitable. La REDD+ s'inscrit dans un contexte où les normes, les règles, les arrangements institutionnels formels et informels sont la conséquence d'un processus historique qui d'une façon ou d'une autre a favorisé la déforestation et la dégradation des forêts (Brockhaus et al. 2012). L'analyse du contexte de la REDD+ dans le pays (Mpoyi et al. 2013) indique que la RDC n'échappe pas à cette réalité. Les analyses des institutions de gestion des forêts dans ce pays soulèvent en effet un certain nombre de préoccupations dont les résonances dans les médias sont parfois en dissonance avec la réalité des faits.

À cet effet, nous procédons à une analyse du discours des médias sur la REDD+ dont la démarche est la suivante:

1. Sélection des journaux et des articles
2. Encodage des articles retenus
3. Entretiens avec les journalistes
4. Analyse des résultats

2.2.1 Sélection des journaux et des articles

La méthodologie développée dans le cadre de l'étude limite le nombre de journaux à trois ; ils sont sélectionnés selon quatre critères dont trois cumulatifs et un facultatif. Ce sont respectivement :

- L'âge de l'organe de presse. Ce critère a permis de sélectionner les organes de presse qui paraissent régulièrement depuis au moins cinq ans. Les années couvertes par l'étude sont: 2008, 2009, 2010 et 2011
- Le niveau d'audience ou d'accessibilité du public aux journaux d'après les documents et les données des institutions officielles en charge des médias. L'exigence de ce critère devait permettre

de répertorier les journaux qui ont atteint un niveau d'audience élevée, comparés aux autres journaux.

- La ligne éditoriale déclarée devait prendre en compte la proximité, l'éloignement ou la neutralité vis-à-vis des processus politiques appliqués par le gouvernement et les autres acteurs. La représentativité de ces choix éditoriaux a influencé le processus de sélection des journaux afin de diversifier les regards sur le phénomène étudié.
- L'existence au sein du journal d'une rubrique consacrée aux questions environnementales a également été utilisée pour la sélection des organes de presse.

Sur la base de ces critères, les journaux ci-après ont été retenus :

- Les Dépêches de Brazzaville
- Le Potentiel
- Le Phare

Ces trois journaux ne sont pas spécialisés dans les questions environnementales. Ils sont davantage connus pour leurs lignes éditoriales essentiellement axées sur l'actualité politique. Cette orientation politique semble motivée par le souci d'augmenter l'audience du journal en exploitant les sujets les plus commentés dans le public. Un seul journal à Kinshasa, « Info-environnement », est spécialisé sur le traitement des questions environnementales. Cependant, il n'a pas été retenu parce que son lectorat est limité et sa parution très irrégulière.

Nous avons utilisé les mots clés suivants pour la sélection des articles:

- REDD+
- Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière
- Déforestation évitée

- Dégradation forestière
- Changement climatique

La sélection des articles s'est faite en consultant des copies numériques des journaux sélectionnés obtenues sur les sites internet desdits organes de presse. Les copies obtenues ont ensuite été comparées aux versions imprimées figurant dans les archives des organes de presse. Il s'agissait là de vérifier la cohérence entre la date de la parution réelle des versions papier et celle de leur mise en ligne sur les sites internet desdits organes de presse, et de s'assurer de la cohérence entre le contenu des versions en ligne et celui des versions papier. La sélection des articles s'est faite pour chaque numéro de publication en effectuant une recherche sur chaque page de chacun des journaux à l'aide de chacun des mots clés retenus.

Il en résulte que dans la période couverte par l'étude, le nombre d'articles publiés sur la REDD+ varie d'un journal à l'autre. Sur 41 articles, 22 soit 54 % sont publiés par le journal *Le Potentiel* alors que les deux autres journaux se partagent les articles restants avec 15 pour *Les Dépêches de Brazzaville*, soit 37 % et 4 pour *Le Phare*, soit 10 % des articles collectés. Dans les quatre articles publiés en 2008, on note l'absence du concept REDD, aussi bien dans le titre que dans le corps du texte. En effet, jusqu'à cette année, le concept est quasiment absent du lexique médiatique et la référence à la déforestation ne garantit pas une intention de la lier au processus politique de la REDD faisant l'objet de discussion. L'examen des publications par journal et par année (Figure 2) donne une idée générale sur les parutions de 2008 à 2011. Ainsi, quatre articles seulement sont paru en 2008, cinq en 2009, quinze en 2010 et dix-sept autres en 2011. On constate ainsi une courbe croissante des parutions sur la REDD+ au fil des années, la palme revenant au journal *Le Potentiel*.

Tableau 1. Articles collectés par mots clés et par journal

Mots clés	Journaux			Total par Mot clé
	Le Potentiel	Les Dépêches de Brazzaville	Le Phare	
REDD	22	12	4	38
Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation				
Déforestation évitée		2		2
Emissions issues de la déforestation		1		1
Total	22	15	4	41

Tableau 2. Publications du journal *Les Dépêches de Brazzaville*

Date de parution	Titre de l'article	Auteur
Les Dépêches de Brazzaville		
30-juillet-08	Six pays africains vont bénéficier du Fonds de la Banque mondiale pour la sauvegarde des forêts	Noël NDONG
22-nov.-08	Des stratégies sous-régionales pour la protection des forêts	Laurent ESSOLOMWA IFAYEMBA
04-déc.-08	Le trafic de charbon de bois menace la richesse du parc de Virunga	Lucien DIANZENZA
16-sept.-09	Réchauffement climatique : les pays de la CEEAC optent pour une position unique à Copenhague	Jules TAMBWE ITAGALI
10-nov.-09	Les parlementaires congolais plaident pour un plan stratégique REDD	Lucien DIANZENZA
26-nov.-09	Droits des peuples : Des représentants des populations autochtones de la RDC se réunissent pour canaliser leurs aspirations	Lucien DIANZENZA
24-févr.-11	Bassin du Congo : les experts RD-Congolais informés et formés sur l'approche REDD+	Laurent ESSOLOMWA
26-févr.-11	Processus REDD+ et forêts modèles : le gouvernement prêt à appuyer l'accès des autochtones à des fonds	Laurent ESSOLOMWA
14-avr.-11	Forêts de la RDC : des lacunes relevées dans l'étude du cabinet Mc Kinsey	Lucien DIANZENZA
21-avr.-11	Environnement : les ONG congolaises préparées à participer à la Cop'17	Lucien DIANZENZA
09-mai-11	Programme d'investissements pour les forêts : la société civile examine les recommandations des ateliers provinciaux	Lucien DIANZENZA
11-mai-11	Programme d'investissements pour les forêts : la société civile a soumis une synthèse de recommandations au gouvernement	Lucien DIANZENZA
07-juin-11	Journée mondiale de l'environnement 2011 : La RDC et ses forêts mises au-devant de la scène internationale	Lucien DIANZENZA
11-juin-11	Environnement : Kinshasa abritera l'atelier national sur les « REDD, droit et ressources »	Lucien DIANZENZA
25-juillet-11	Déforestation : La production des standards nationaux en bonne voie	Laurent ESSOLOMWA

Les Dépêches de Brazzaville

Publié dans la ville dont il porte le nom, « Les Dépêches de Brazzaville » est un quotidien. Il figure parmi les organes de la presse écrite ayant le plus large lectorat à Kinshasa. Créé en Novembre 2008, dans sa version destinée au public de Kinshasa, ce journal francophone tire à 4 000 exemplaires par jour. Sa ligne éditoriale ainsi que son prix relativement bas (200 FC, soit environ 0,18\$) lui assurent un lectorat plus important que les autres médias de la ville de Kinshasa.

Le Potentiel

Le Potentiel figure parmi les journaux les plus anciens et les plus lus de la RDC. Créé en 1982, ce journal

est considéré comme proche de l'opposition. Le Potentiel tire entre 2 500 à 5 000 exemplaires par jour et est écoulé grâce à la mobilité de ses vendeurs ambulants. Ces chiffres n'inclut en pas les livraisons à l'administration publique et aux autres abonnés. Il est vendu à Kinshasa, dans les provinces de Bandundu et du Bas-Congo. À l'instar des Dépêches de Brazzaville et de bien d'autres journaux, le Potentiel est publié en français.

Le Phare

Connu à Kinshasa en raison de ses informations critiques vis-à-vis du pouvoir et de son système politique, le Phare figure parmi les quotidiens

Tableau 3. Publications du journal *Le Potentiel*

Date de parution	Titre de l'article	Auteur
Le Potentiel		
14-oct-08	Le RRN préconise la capitalisation de la séquestration de 60 % de carbone	Bienvenue-Marie BAKUMANYA et Olivier KAFORO
22-mai-09	Des blocs forestiers réfléchissent sur les prochaines échéances du processus REDD	Olivier KAFORO et Bienvenue-Marie BAKUMANYA
09-nov-09	Des parlementaires en atelier pour accroître leur niveau de sensibilisation au processus REDD.	Olivier DIOSSO
19-févr-10	La RDC finalise la proposition de préparation au processus REDD	Olivier DIOSSO
20-févr-10	Le processus REDD+ en RDC validé par les parties prenantes	Olivier DIOSSO
27-mai-10	Inokal initie un projet de sensibilisation au processus REDD	F1.NL-NS
31-mai-10	Gestion durable des écosystèmes forestiers : les populations autochtones veulent se munir d'une feuille de route.	Alain NGULUNGU
06-juillet-10	Première table ronde de plaidoyer du groupe de travail climat REDD	Raymonde SENG KOSI
26-juillet-10	Léon Nkanu (Coordonnateur national de la REDD)	Pie Roger ILOKO
03-août-10	Lancement du projet FERN-Océan pour la participation des communautés locales au processus REDD	Olivier DIOSSO
19-août-10	Tenue de l'université d'été de la REDD	Olivier DIOSSO
28-août-10	Le groupe de travail climat REDD/RDC a partagé son expérience avec la société civile du Congo/Brazzaville.	Olivier DIOSSO
30-août-10	Clôture de l'université d'été de la REDD.	Olivier DIOSSO
21-oct-10	Cinq questions à René NGONGO (Cadre de Greenpeace en RDC, en charge de la politique forestière)	Le potentiel
25-nov-10	Protection des forêts anciennes : Greenpeace plaide pour un financement international.	Ludi CARDOSO
26-nov-10	Déforestation et dégradation des forêts : la RDC à la traîne du processus	Ludi CARDOSO
11-déc-10	Processus REDD : la RDC plaide pour des décisions concrètes en faveur du développement.	Olivier DIOSSO
16-déc-10	La coordination nationale REDD se concerta avec les responsables des médias	Albert TSHIAMBI
18-janv-11	Les communicateurs de l'environnement en atelier sur les mécanismes REDD	Olivier DIOSSO
22-janv-11	Le groupe de travail Climat REDD se dote d'un centre permanent d'information	Olivier DIOSSO
24-févr-11	Information et échange sur les forêts modèles et la mise en œuvre locale de la REDD+ au centre d'un atelier régional.	Olivier DIOSSO
11-mai-11	Préparation de la RDC à la REDD : les avis et recommandations de la société civile au gouvernement.	Olivier DIOSSO

Tableau 4. Publications du journal *Le Phare*

Date de parution	Titre de l'article	Auteur
Le Phare		
15-sept.-09	Sensibilisation sur la protection des forêts congolaises: Le Bandundu, l'Equateur et la Province Orientale ciblés en priorité	Jean René BOMPOLONGA
01-mars-11	Bassin du Congo: un atelier régional sur les forêts modèles	Michel LUKA
15-avr.-11	Protection des forêts de la RD. Congo: Greenpeace en guerre contre le cabinet McKinsey	Jean René BOMPOLONGA
07-juin-11	Forêts du Bassin du Congo : la RDC faible sur le plan politique et diplomatique	Jean René BOMPOLONGA

d'obédience oppositionnelle. Il a été créé en 1983² et a réussi entre 2006 et 2007 à assurer ses ventes grâce à l'appui technique de la GRET, une messagerie du Groupe de recherche technologique³. En dehors de ses abonnements grands comptes⁴, la vente des journaux est assurée accessoirement par les points de vente disséminés à travers la ville de Kinshasa, mais principalement par des vendeurs ambulants. Dans d'autres provinces, les villes telles que Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kisangani et Goma sont approvisionnées par des antennes de représentation locale situées dans les chefs-lieux. Le transport aérien est la voie utilisée pour les approvisionnements.

2.3 Les auteurs des articles

Les auteurs des articles traités sont des journalistes employés par les trois organes de presse retenus pour l'étude. Il ressort des échanges avec ces derniers qu'ils sont tous membres du réseau des communicateurs de l'environnement (RCEN). On note une faible diversité des auteurs dans les différents journaux étudiés. Une répartition des articles publiés par auteur, journal et année montre qu'outre le fait que 54% des articles collectés sont publiés par le journal *Le Potentiel*, un des journalistes de ce même quotidien s'arroe une forte part avec 12 articles sur 41, soit 29% du total cumulé des articles publiés sur le sujet de la REDD+ dans les trois journaux de l'étude.

2 Ces informations ont été obtenues auprès de Monsieur Jacques KIMPOZO au cours d'une interview qu'il nous a accordée le 25 Janvier 2012. Il est le rédacteur en chef du journal *Le Phare*.

3 GRET signifie Groupe de recherche technologique

4 Ces abonnements concernent les sociétés commerciales, les ambassades, le parlement, les agences de voyages, etc...

2.3.1 Processus d'encodage des articles

L'encodage consiste à intégrer les données tirées des articles collectés dans une « base des données Accès ». Un livre des codes préalablement constitué a servi à donner un contenu précis à chacun des indicateurs devant servir de base pour identifier et extraire chaque information spécifique du texte.

Le premier niveau d'encodage correspond aux variables descriptives. Celles-ci intègrent des données comme le titre, la date, le mot clé, etc., avant d'attribuer un code à l'article. Ici, on peaufine la sélection de l'article faite sur la base d'un mot clé. L'information ainsi générée permet de savoir si l'article mérite ou non d'être codé. Ensuite, le deuxième niveau de codage porte sur « un ensemble de variables d'analyse des perceptions à deux cadres (principal « cadre 1 » (F1) et secondaire « cadre 2 » (F2)) tirées des articles collectés. Il s'agit ici de procéder à l'évaluation des différents aspects sous lesquels la question est abordée (diagnostique, symptomatique,...), l'échelle (nationale, internationale, locale,...), et les grands thèmes (écologie, économie et marchés, politiques et processus,...) et sous thèmes » (Di Gregorio, 2012). Enfin, le troisième niveau d'encodage tient compte des acteurs de la REDD+ et de leurs discours selon qu'ils sont favorables ou défavorables à la REDD+. Leurs préoccupations sont évaluées à l'aune des 3 E+ (Efficacité, efficacité et équité) et des bénéfices associés. Dans cette partie sont également considérés les événements politiques et les principaux acteurs de la REDD+ mentionnés dans le discours.

Quelques précisions sont nécessaires en ce qui concerne la terminologie utilisée dans le cadre des variables de l'encodage des articles préparé par Di Gregorio (2012).

Tableau 5. Répartition des articles par auteur, journal et année.

Auteurs	2008	2009	2010	2011	Total articles publiés
Le Phare					
Jean René Bopolonga		1		2	3
Michel Luka				1	1
Dépêches de Brazza					
Jules Tambwe Itagali		1			1
Noël Ndong	1				1
Laurent Essolomwa Ifayemba	1			3	4
Lucien Diazenga	1	2		6	9
Le Potentiel					
Bienvenue Marie Bakumanya et Olivier Kaforo	1	1			2
Olivier Diosso		1	7	4	12
F1 NL-NS			1		1
Alain Ngulungu			1		1
Raymonde Senga Kosi			1		1
Pie Roger Iloko			1		1
Le Potentiel			1		1
Ludi Cardoso			2		2
Albert Tshiambi			1		1
Total	4	6	15	16	41

Le cadrage médiatique ou « Media framing »

L'analyse du discours des médias se fonde sur le postulat que les médias sont des vecteurs de discours qui, en fonction des contextes, peuvent influencer le processus décisionnel. À l'occasion de leurs publications, les journalistes peuvent choisir de couvrir l'événement faisant l'objet de la publication sous un angle ou sous un autre. Les études des médias parlent alors de *cadrage* (Burger, 2010, Latham, 2013). Un cadre (en anglais « frame ») dans le contexte du discours des médias correspond à une thématique générale utilisée pour sélectionner, mettre en exergue et relier les scènes, les caractères, les actions et la documentation qui constituent la trame d'une histoire (Bennet 2002, dans Boykoff 2008). Son objectif est de reléguer à l'arrière-plan du discours ce qui est moins important et de mettre en exergue ce qui constitue l'essentiel.

Nous en distinguons deux (F1 et F2) dans cette étude (la lettre F correspondant à « Frame »). Dans la base de données, les variables avec l'indice F1 font référence à l'analyse du cadre principal (Frame 1) et celles avec l'indice F2 renvoient à l'analyse du cadre

secondaire (Frame 2). En l'absence d'un second cadrage (F2) dans un article, la référence « pas de F2 » est utilisée. Il importe de relever que lorsqu'il n'existe pas de cadre secondaire (Présence F2=NON), les variables restantes de cette section doivent être codées '999' pour « NON APPLICABLE ». Ex: F2TYPE=999. Enfin, lorsque l'article évoque simplement le sujet de la REDD+ sans le traiter, l'encodage se fait en utilisant le terme « Passing », signifiant que bien qu'il comporte un des mots clés utilisés, l'article ne porte pas sur le sujet de la REDD+.

Dans cette démarche, nous avons d'abord procédé à l'identification du premier cadre. Celui-ci contient le plus souvent les éléments essentiels du texte. À l'intérieur de ce cadre, nous avons identifié les acteurs favorables à l'angle de lecture du phénomène, les « défenseurs » et ceux qui ont un regard différent, les « adversaires » auxquels le texte n'accorde souvent pas la même importance (Di Gregorio et al, 2012). Ce n'est qu'après cette première démarche que nous avons recherché un second cadre, souvent supposé avoir un regard différent sur le mécanisme REDD+.

Échelle

- **Internationale** : est utilisée pour tout cadrage (F1 ou F2) d'un article sur la REDD+ qui couvre l'international.
- **Nationale** : est utilisée pour tout cadrage (F1 ou F2) d'un article qui s'intéresse aux questions REDD+ nationales du pays étudié.
- **Sous-Nationale/Locale** : est utilisée pour tout cadrage (F1 ou F2) d'un article qui s'intéresse aux questions REDD+ au niveau infranational ou local du pays étudié (au niveau étatique pour les États fédéraux, les régions ou provinces ou districts qui ont une certaine autonomie dans leur prise de décision).

Typologie

- **Diagnostic** : le contenu de l'article identifie qui ou quoi blâmer pour un problème (lié à la REDD+), exclut complètement la réalité du problème.
- **Pronostique** : le contenu de l'article prend en compte la formulation d'une proposition de solution au problème posé par la REDD+ ou tout au moins un plan d'attaque, et les stratégies pour le mettre en place.
- **Symptomatique** : le contenu de l'article identifie les raisons qui font d'une question un problème, le plus souvent en se référant aux conséquences de ce problème. Par exemple, les effets de mauvaises politiques REDD+ sur la réduction des émissions, le système écologique et les conséquences pour l'être humain, etc.
- **Motivationnel** : le contenu de l'article va au-delà de l'existence du problème posé par la REDD+, ses causes et conséquences, met en avant les raisons motivationnelles et morales, notamment les raisons pour lesquelles l'orateur et/ou les autres doivent se sentir concernés par le problème et agir ou l'ignorer. Il essaie de rallier le lecteur à la cause en rapport avec la REDD+.
- **Autre** : ici le contenu de l'article a une approche de la question REDD+ différente des choix susmentionnés. Ceci ne sera pris en compte que si aucun des cas susmentionnés ne s'applique. La majorité des perceptions correspondront aux choix 1 à 4.

Acteurs, pourfendeur et adversaire

Un acteur dans le cadre de cette analyse est une organisation ou un individu qui se définit ou est perçu par les autres comme faisant partie de l'arène politique de la REDD+ (Di Gregorio, 2012). Un acteur peut soutenir (défenseur) ou alors se poser

en adversaire (adversaire) d'un cadrage du discours. Ainsi les positions des acteurs vis-à-vis du sujet de la REDD+ seront utilisées pour déterminer et procéder à l'analyse des coalitions qui soutiennent les différentes approches du processus REDD+.

Enfin, si l'article ne fait référence à aucune de ces variables, l'encodage sera simplement « pas applicable ».

2.3.2 Entretien avec les journalistes

Pour compléter l'enquête, nous avons sollicité six journalistes. Le critère de sélection choisi est celui de la rédaction des articles; quatre ont accepté et participé aux entretiens semi-structurés. Trois d'entre eux sont des journalistes ayant rédigé des articles sur la REDD+ et représentant chacun des organes de presse retenus pour l'étude. Le critère de choix privilégié a été le nombre d'articles publiés. Un journaliste praticien dans le domaine de l'audiovisuel a participé à l'entretien. Avec l'approbation des intéressés, nous avons enregistré ces entretiens sur un support audio et nous les avons retranscrits in extenso dans des fichiers Word. Les questions posées visaient à recueillir les connaissances et les perceptions des journalistes sur le mécanisme REDD+, la date de son entrée dans les médias, les sources utilisées pour rédiger les articles publiés, les sujets abordés et les émissions présentées sur les questions d'environnement (Voir l'annexe 2 sur les types de questions posées).

2.3.3 Critères utilisés pour analyser les cadrages du discours

En raison de l'état d'avancement du processus de la REDD+ et au regard de la trajectoire historique de la RDC, il est nécessaire de transcender les grilles classiques d'analyse du discours des médias telles qu'utilisées dans le cadre des précédentes analyses et basées sur les critères d'effectivité, d'efficacité, d'équité et de co-bénéfices (3 E+) (Angelsen et *al.* 2008) pour également prendre en compte les institutions, les idées, les intérêts et les informations (critères des 4 I) (Brockhaus et *al.* 2012). Les 3 E+ apparaîtront dans ce cadre d'analyse comme les variables dépendantes alors que les 4 I fixeront le cadre des variables indépendantes compte tenu de leur flexibilité en fonction du contexte auquel ils s'appliquent. Un croisement entre ces deux grilles permet de saisir, dans le discours des médias, les institutions en rapport avec les positions des acteurs sur les options émergentes. Les intérêts de ces derniers se dégagent de la description du contexte et

tout ceci permet une lecture des directions possibles de la réalisation d'une REDD+ qui répond aux critères d'effectivité, d'efficacité, d'équité et de co-bénéfices. Les échanges avec les journalistes consultés sont utilisés au cours de l'analyse des données obtenues pour comprendre le contexte de la rédaction des articles collectés.

Critères des 3 E+

Les critères des 3 E+ correspondent à l'effectivité, l'efficacité, l'équité et les divers co-bénéfices attachés aux options de la REDD+. L'usage de ces critères dans l'analyse de la REDD+ dans les pays étudiés vise à évaluer le mécanisme, car un schéma idéal de ce dernier devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre au coût minimum tout en contribuant à un développement durable (Angelsen et *al.* 2008).

L'effectivité renvoie à la taille des réductions d'émissions réalisées. Elle base ses critères de mesure sur plusieurs piliers. La réduction doit être additionnelle et devrait donc conduire à sortir des scénarios de « *business as usual (scénario tendenciel)* ». Pour y parvenir elle doit couvrir une large gamme d'utilisations des sols forestiers et plusieurs approches de la mesure des réductions d'émissions. Elle doit être vérifiable et assurer une maîtrise des risques de fuites que pourraient occasionner des déplacements de postes d'émissions. La réduction doit s'inscrire dans le long terme et il est nécessaire de contrôler ses effets sur les autres mesures d'atténuation à l'instar du mécanisme pour un développement propre (MDP).

L'efficacité pour sa part répond à la question de savoir si la réduction des émissions est atteinte au coût le moins élevé possible. Ceci englobe les coûts liés au renforcement des capacités et l'accès aux infrastructures technologiques, ceux liés à la protection proprement dite des forêts notamment par des politiques telles que la mise en œuvre des lois forestières et des réformes foncières. De même, l'efficacité s'appuie sur les coûts d'opportunité des ayants droit. Ceux-ci doivent inciter l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts et il faut prévoir un dédommagement sous forme de compensations dans le schéma choisi (Angelsen et *al.* 2008).

L'équité renvoie à la répartition juste des coûts et des bénéfices tirés de la REDD+ à la fois entre les pays, notamment à partir du profil pauvreté du pays (pauvre ou riche), et à l'intérieur d'un même pays, notamment entre les différents niveaux de l'administration (national vs local) et également entre les différents utilisateurs de terres. Le mécanisme doit en outre s'assurer de l'impact sur les communautés locales des efforts de réduction des émissions en procédant à la reconnaissance des droits traditionnels et l'implication de ces communautés dans le processus décisionnel en matière de REDD+.

Les co-bénéfices pour leur part portent sur les rapports éventuels entre la REDD+ et le développement économique, tant au niveau national que local. Il en va de même de son rapport à la réduction de la pauvreté, à la conservation de la biodiversité, et la promotion des droits et de la gouvernance forestière.

Critères des 4 I

Pour que la REDD+ remplisse des conditions de comparabilité, il est nécessaire de considérer de plus près les constituants du contexte. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche basée sur les critères des 4 I. Les 4 I correspondent respectivement aux Institutions et leur dépendance au sentier, et les acteurs avec leurs intérêts, leurs idées et les informations dont ils disposent et leur incidence sur un changement des comportements vis-à-vis des forêts qui soit durable (Brockhaus et *al.* 2012). Brockhaus et Angelsen (2012) posent trois postulats pour une approche d'économie politique par les 4I. D'abord, les institutions, les intérêts, les idées et les informations des acteurs sont nécessaires pour comprendre ce qui pose des contraintes ou facilite le changement. Ensuite, les intérêts économiques et les structures de pouvoir sont reconnus comme des facteurs externes qui font peser des contraintes sur le changement. Enfin, la REDD+ est perçue comme une opportunité pour un changement transformationnel en raison de son caractère multisectoriel et des enjeux transversaux qu'elle mobilise.

3. Les médias dans un état en reconstruction : parcours, défis et enjeux

3.1 Trajectoire des médias de la RDC post-coloniale

Au lendemain de son indépendance en 1960, la RDC a dû renforcer son contrôle sur les divers secteurs de sa vie politique. Les objectifs aussi bien politiques que socio-économiques du nouvel État indépendant étaient alors plus ou moins définis, malgré l'omniprésence des vestiges hérités de la puissance coloniale (Kabemba, 2005). Dans ce nouveau contexte, un des objectifs majeurs des gouvernants était de démystifier l'indépendance en affirmant au peuple libéré, sa capacité à se prendre en charge et à s'assumer de façon libre et autonome (Mpereng Djeri 2004). Il fallait pour cela se doter d'instruments robustes de nature à aider l'atteinte de cet objectif, et une bonne communication était le passage obligé dans cette direction. Partant de là, la trajectoire historique des médias mérite d'être présentée pour permettre une meilleure compréhension de leur état actuel.

3.1.1 Liberté de la presse : la consécration, l'encadrement et le renouveau

La liberté de la presse a été consacrée par les articles 26 et 27 de la première constitution du Congo post-colonial. Le texte est formel, « La liberté de presse est garantie à tous les Congolais. Aucune autorisation de paraître n'est requise et la censure ne peut être établie.... ». La seule limite à ce droit concernait « la sauvegarde de l'ordre public, de la sécurité publique et les bonnes mœurs ainsi que le respect des droits d'autrui ». Cette mesure consacrait une ouverture de l'arène, faisant une place de choix aux médias comme instruments de communication. La presse écrite y occupait alors une place privilégiée. La presse gouvernementale opérait à côté de la presse privée sans grand heurt. (Mpereng Djeri 2004). Il faut aussi souligner le développement durant cette période d'une autre presse au service des partis politiques qui l'utilisaient comme instrument de conquête de pouvoir. Cette situation a eu pour conséquence d'exacerber les sentiments tribaux. En effet, à l'exception du Mouvement National Congolais de Patrice Emery Lumumba, tous les autres partis étaient des associations politiques ethniques » (Mpereng Djeri 2004). Cet état de fait

va changer sous le régime Mobutu en 1965. Durant cette période et jusqu'en 1990, la presse du Congo devenu Zaïre, sera muselée, ce qui s'est traduit par un contrôle étroit de l'Union nationale de la presse du Zaïre sur les journalistes, et leur réduction au rôle de propagandistes du parti unique (Mpereng Djeri 2004). À partir des années 1990, on assiste à une rapide floraison de la presse tant écrite qu'audio-visuelle en RDC alors République du Zaïre. La liberté de la presse est consacrée par l'article 23 de la Constitution de la république Démocratique de 2006 qui dispose notamment que « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Cependant, les dispositions de la loi 96 - 002 portant modalités de l'exercice de la liberté de la presse indiquent clairement à l'article 73 que les responsabilités des délits de presse sont définies par rapport au Code pénal. L'article 78 de la même loi définit le délit comme une « trahison » dont la sanction est la peine de mort. Avec cette articulation légale, la liberté de la presse est fortement entamée. (Baromètre des médias africains, 2012). Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions ou ses convictions, notamment par la parole, l'écrit et l'image, « sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs ». La consécration constitutionnelle de ce droit justifie l'existence à ce jour d'un important corpus de textes spécifiques destinés à organiser le secteur des médias aussi bien dans le domaine de la formation que dans celui de l'exercice de la profession (voir encadré 1).

3.1.2 Instruments et institutions du secteur des médias de la RDC post 1990

La responsabilité gouvernementale dans le domaine de la communication au niveau national relève à ce jour du ministère en charge de la communication et des médias. Celui-ci s'est pendant quelques années intitulé « Ministère de l'Information, Presse et Communication Nationale », faisant la part belle à la presse comme élément important de l'architecture médiatique du pays. Aujourd'hui, à côté du ministère en charge de la communication et des médias, on trouve le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication dont la mission, au terme de l'article 8 de son décret de création, est de « garantir la liberté de la presse, de l'information et de tout autre moyen de communication de masse; assurer la protection

Encadré 1. Corpus juridique relatif aux médias en RDC

1. La loi du 22 juin 1996, fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse en RDC
2. Loi n°004-2001 portant dispositions générales applicables aux **Associations Sans But Lucratif** (ASBL) et aux établissements d'utilité publique
3. Loi n°014/2002 portant création de l'**Autorité de Régulations des Postes et des Télécommunications**
4. Loi cadre n°013-2002 sur les **télécommunications en RDC**
5. Arrêté ministériel 04/MIP/020/96 portant mesure d'application de la loi 96-2002 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse pour les entreprises de presse audiovisuelle.
6. Arrêté ministériel 04/MCP/011/2002 modifiant et complétant l'arrêté ministériel 04/MIP/020/96
7. Note circulaire N°006 CAB/MIN/INFO.PRES ET COM.NAT/2007
8. Ordonnance-loi 81-012 portant statuts des journalistes œuvrant en République du Zaïre.
9. Arrêté ministériel portant interdiction de discours et messages dangereux dans la presse
10. Code de déontologie et d'éthique du journalisme congolais
11. Loi organique n°11/001 portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication.
12. Arrêté ministériel n°008 modifiant et complétant l'arrêté ministériel fixant les critères d'appréciation de la publicité sur le tabac et boissons alcoolisées tel que modifié à ce jour.
13. Arrêté interministériel portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Postes, Téléphones et Télécommunications
14. Arrêté interministériel portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Culture et des Arts.

de la presse; veiller au respect de la déontologie en matière d'information; veiller à l'accès équitable des partis politiques, des associations et de toute autre personne aux moyens officiels d'information et de communication».

Légalement, les publications écrites sont soumises à un régime de déclaration. Mais dans la pratique, un arrêté du ministère de la Communication instaure, sous peine de fermeture, l'exigence d'un récépissé délivré contre le paiement de 500 US\$ au moment de la déclaration et de 200 US\$ tous les deux ans: on pourrait considérer cette procédure comme une autorisation déguisée. C'est également le même ministère qui octroie les licences des organes audiovisuels (Baromètre des médias africains, 2012).

Une cartographie de l'organisation du secteur privé de la communication laisse entrevoir la présence d'une pluralité d'organes de presse. Ainsi, en 2008 on dénombre près de 341 stations de radio, près de 82 chaînes de télévision et plus de 600 titres de presse déclarés, pour la plupart aux parutions irrégulières (Soleil Frère 2008). Ces médias ont subi une restructuration tant au niveau de leur organisation pour l'exercice de la profession qu'au niveau de la défense de leurs droits. Elle se traduit notamment par la présence de regroupements à

l'instar de l'Association nationale des entreprises audiovisuelles privées (ANEAP) qu'accompagnent des ONG telles Journalistes en danger (JED) et Freedom for Journalists (FFJ). De même, il existe un organe d'autorégulation des médias privés à savoir l'Observatoire des Médias Congolais (OMC).

L'Union nationale de la presse congolaise, UNPC

L'Union de la presse du Congo, (UPC) a été un prédécesseur de l'actuelle Union nationale de la presse congolaise (UNPC). Cette dernière était une organisation de professionnels des médias mise en place en 1971 par une ordonnance présidentielle. Née dans le contexte du parti unique, le mouvement populaire de la révolution (MPR), elle en était devenue l'appendice. Devenu parti-État, le MPR a fait de l'UPC un élément du dispositif institutionnel de la propagande politique.

Plusieurs associations syndicales de journalistes se multiplieront à l'annonce de la démocratisation du système politique par le maréchal MOBUTU. C'est le cas de l'Association des journalistes de la presse féminine (AJPF), l'Union congolaise des femmes des médias, des médias libre, de l'Association pour la presse responsable et démocratique, (APRD). Jadis considéré comme l'organe fédérateur de l'ensemble des organes de presse et de médias, l'UPC tend

progressivement à disparaître (Mpereng Djeri 2004, Soleil Frère 2008,).

En 2004, le congrès de l'UPC fait un diagnostic du contexte médiatique congolais. Il met en exergue un déficit de formation, un environnement économique qui rend les médias congolais particulièrement vulnérables, la vétusté des équipements mais aussi des mécanismes de gestion en totale inadéquation avec les objectifs du développement du secteur des médias. Le congrès décide alors de procéder à la mise en place d'un nouveau cadre fédérateur, l'Union nationale de la presse congolaise. Ce même congrès crée également une instance d'autorégulation indépendante appelée Observatoire des médias congolais (OMEC).

De la haute autorité des médias (HAM) au Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC)

La haute autorité des médias a été instituée par les accords de paix signés par les anciens belligérants à Sun City en Afrique du sud dans un contexte post-conflit marqué par l'engagement en faveur de la réunification du pays et de l'instauration d'une démocratie multipartite. Institution d'appui à la démocratie, la Haute Autorité des Médias (HAM) avait été l'instance nationale de régulation des médias en République Démocratique du Congo pendant la transition post-conflit (2003-2006), conformément à l'article 155 de la Constitution de cette transition. Cela montre que la haute autorité des médias est née dans un paysage médiatique en pleine libéralisation et où elle est érigée en institution d'appui à la démocratie. Elle a pour mission la régulation des médias publics et privés dans la plus grande neutralité, d'offrir le conseil technique du gouvernement dans l'attribution des fréquences, et elle doit être consultée sur les projets législatifs et réglementaires concernant la presse et les médias. La HAM avait également pour mission d'assurer le contrôle des contenus, de l'objet et de la programmation des publicités. Pour mieux jouer ce rôle, la HAM était dotée d'un pouvoir de sanction administrative allant de la saisie des documents et supports médiatiques à la suspension d'un organe de presse ou d'une chaîne de radio et télévision.

L'articulation des rôles et des fonctions entre ces différentes institutions qui cohabitent dans l'espace médiatique est un défi majeur. D'abord, l'indépendance de cette instance de régulation a souvent été mise en doute vu le mode de désignation des membres de son comité directeur. Ensuite, son fonctionnement était financé par le gouvernement,

ce qui lui conférait un moyen d'influence sur cet organe (Kabamba, 2005). Le texte qui le crée n'est pas assez précis en ce qui concerne ses rapports avec le gouvernement et en particulier le ministère de la communication et des médias. Enfin, cet organe avait des difficultés à s'imposer aux médias publics, donnant ainsi l'impression d'un appareil créé uniquement dans le but de contrôler les médias privés.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) est né des cendres de la Haute autorité des médias à l'issue de la transition post-conflit (2003-2006). Selon les termes de la loi organique n° 11/001 du 10 janvier 2011 qui l'institue, le CSAC a pour mission : de garantir la liberté de la presse, de l'information et de tout autre moyen de communication des masses; d'assurer la protection de la presse; de veiller au respect de la déontologie en matière d'information et de veiller à l'accès équitable des partis politiques, des associations et de toute autre personne aux moyens officiels d'information et de communication.

Le Conseil se compose de quinze membres nommés comme suit (Article 24 de la loi n°11/001 du 10 Janvier 2011):

- 1 membre nommé par le Président de la République ;
- 2 membres nommés par l'Assemblée nationale ;
- 2 membres nommés par le Sénat ;
- 1 membre nommé par le Gouvernement ;
- 1 membre nommé par le Conseil supérieur de la magistrature ;
- 3 membres nommés par les associations des professionnels des médias, à raison d'un membre pour chaque secteur d'activité, à savoir : la radiodiffusion sonore, la télévision, la presse écrite ;
- 1 membre représentant du secteur de la publicité ;
- 1 membre nommé par le Conseil national de l'ordre des avocats ;
- 1 membre nommé par les associations des parents d'élèves et d'étudiants, légalement constituées ;
- 2 membres nommés par les associations de défense des droits des professionnels des médias, légalement constituées.

En définitive, qu'il s'agisse des institutions gouvernementales ou privées, les défis à relever dans le secteur de la communication et plus particulièrement des médias restent nombreux dans

un pays aux caractéristiques aussi complexes que ceux de la RDC actuelle.

3.2 Défis de la communication dans le contexte post-conflit d'un pays pauvre, vaste et enclavé

La RDC est un pays vaste qui couvre près de 2 345 000 km² dont 9 000 km de frontières poreuses avec neuf pays (République du Congo, République Centrafricaine, Soudan, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie et Angola) (MECNT, 2009). D'après certaines estimations, la population de la RDC approchait les 70 millions d'habitants en 2010 (CIA, 2010) contre une estimation de 62,6 millions en 2007 (BAfD/OCDE, 2008). En 2008, seule 34% de cette dernière vivait en zone urbaine (CIA, 2010). Sur près de 153 497 km de routes, seules 2 794 km seraient bitumées (en 2003) donnant à ce géant géographique un taux d'enclavement élevé.

3.2.1 Dichotomie en matière d'accès à l'information entre milieux urbains et ruraux et Kinshasa

La conséquence de cet enclavement sur le mode atypique de décentralisation de la gouvernance de la RDC (qui donne à la ville de Kinshasa le statut de province) n'a pas manqué d'influencer la communication à travers le pays. On observe par conséquent une cartographie complexe de la circulation de l'information et de l'accès à cette dernière dans le pays. La capitale Kinshasa apparaît comme le plus grand centre urbain avec une population représentant près de 10 millions d'habitants (Léon de Saint Moulin, 2009). L'essentiel des médias pouvant avoir une incidence sur le processus décisionnel s'y trouve localisé. Contrairement aux médias audiovisuels dont la distribution est plus étendue et couvrant pour certains l'essentiel du territoire national, la presse subit une contrainte supplémentaire liée à la nécessité d'acheter des copies du journal contenant l'information, du fait de l'impraticabilité des voies de communication et du pouvoir d'achat très faible des populations rurales (Soleil Frère, 2008). De même, les rares journaux présents dans les provinces sont des parutions systématiquement aléatoires (Kabemba, 2005). Un journal coûte en moyenne 1000 francs congolais, soit 1,1 dollar américain, dans la capitale Kinshasa. Envisager de le distribuer dans les provinces génère des coûts supplémentaires, ce qui ne fait qu'augmenter le prix.

Les journaux les mieux vendus à Kinshasa, à l'instar des *Dépêches de Brazzaville*, vendent aujourd'hui 4 000 exemplaires par jour dans une ville qui compte environ 10 millions d'habitants⁵. Une étude menée par International Media support (2003) révèle d'ailleurs d'autres chiffres sur l'impression des journaux dans la ville de Kinshasa qui oscillerait entre 500 et 2 500 exemplaires par jours, et affirme en outre la possibilité d'une exagération de ces chiffres par les sources consultées.

3.2.2 Difficile et lente professionnalisation du journalisme

La profession de journaliste est régie par un texte de 1981 portant sur le statut du journaliste en RDC. Il s'agit par conséquent d'une profession organisée qui dispose d'un code de déontologie destiné à encadrer la liberté constitutionnelle dont bénéficie le journaliste pour l'exercice de sa profession. Pourtant le journaliste congolais est confronté à de nombreuses embûches dans la pratique quotidienne de sa profession. Au-delà des facteurs purement structurels, ce dernier rencontre des difficultés conjoncturelles. En effet, pris entre le respect du code déontologique et la réponse aux besoins quotidiens de sa famille, le journaliste, notamment dans le cas de la presse écrite, est souvent victime de paupérisation et de manipulation (IMS, 2003, Mpereng Djeri 2004, Kabemba, 2005, Soleil Frère, 2008).

Le journaliste de la presse privée congolaise évolue majoritairement dans la précarité, sans contrat et le plus souvent payé à l'article publié (Kabemba, 2005). La pratique du « coupage » est désormais généralisée et la lecture qui en est faite varie entre l'encouragement des médias et la corruption. Cette pratique consiste pour les journalistes à se faire payer par le commanditaire de la publication afin de donner une orientation précise au contenu de cette dernière. Les tarifs oscillent entre 10 et 20 dollars américains pour les journalistes de la presse écrite (Soleil Frère 2008). L'incidence sur la qualité des articles publiés est directe avec une confusion entre communication et information, et la dénaturation de la fonction journalistique (Soleil Frère 2008, Mpereng Djeri 2004, Mukeni, 2009).

Le marché de la communication en RDC est davantage porté vers la publicité et l'information

5 Les chiffres de 4 000 exemplaires par jour sont donnés par un journaliste du quotidien *Les Dépêches de Brazzaville* qui a requis l'anonymat.

institutionnelle. Les articles issus de démarches d'investigation constituent le parent pauvre de la presse parce qu'ils supposent un investissement logistique et une forte structuration, ainsi qu'un réseautage qu'il faut construire dans le temps. Et lorsque des efforts d'investigation sont faits par les journalistes, la qualité des articles publiés est approximative aussi bien du point de vue du fond que de la forme.

Bien que les médias en RDC bénéficient de quelques soutiens financiers et matériels, une très faible proportion de ces fonds est destinée à la presse et profite presque exclusivement à celle localisée dans les grandes villes telles Kinshasa et Lubumbashi. Un effort de coordination des actions des bailleurs internationaux en direction des médias a abouti à la mise en place d'un Groupe Inter-Bailleurs pour les Médias (GIBM). Les appuis gouvernementaux sont essentiellement ciblés sur des événements d'envergure internationale et la gestion des fonds affectés est souvent très contestée. C'est notamment le cas des fonds alloués aux médias à l'occasion du dernier sommet de la francophonie tenue à Kinshasa en 2012.

3.3 Enjeux des rapports médias et environnement

3.3.1 Jalons d'une spécialisation de la profession journalistique

Envisager le rapport des médias à l'environnement suppose au préalable un détour sur la formation du journaliste dans le contexte de la RDC. Dans ces derniers cas, cinq institutions publiques dispensent une formation dans le domaine de la communication. Il s'agit de l'Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication (IFASIC) qui occupe une place prépondérante dans la formation du secteur du journalisme et de la communication, l'Université de Kinshasa, l'Université Pédagogique Nationale, l'Université de Lubumbashi et l'Université de Kisangani, qui disposent chacun d'un département de communication. À côté de ces institutions publiques, on trouve des instituts privés à l'instar de l'Université Catholique du Congo, l'Université Technologique Bel Campus et l'Université Révérend Kim, lesquels disposent tous d'un département de la communication. Malgré cela, la spécialisation du journaliste congolais reste une préoccupation. En effet, il ressort d'une évaluation des curriculums de ces universités que les questions

d'environnement et de développement restent peu abordées dans les programmes de formation et apparaissent davantage à l'occasion des mémoires de fin de formation.

L'accès à la profession journalistique est assez facile. Néanmoins, son exercice est subordonné à l'accomplissement d'un stage dont la durée varie selon la filière d'origine : une année pour ceux qui viennent des écoles de journalisme et deux ans pour les candidats venant d'autres disciplines. C'est à l'issue de ce stage que l'étudiant obtient la carte officielle de presse délivrée par l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) en vertu de la loi 81/012 du 02 avril 1981 portant sur le statut du journaliste (Baromètre des médias africains, 2012)

Les dynamiques en faveur de la spécialisation sont fortement dominées par des initiatives ponctuelles initiées notamment par les partenaires au développement dans le cadre du renforcement des capacités des journalistes, plus précisément dans le domaine du journalisme d'investigation et des thématiques émergentes. On note entre autres des initiatives à l'instar de celles du Programme des Nations Unies pour la Population (PNUP) et de l'Institut PANOS PARIS qui apportent des appuis sous forme de modules de formation et de fourniture de matériel de travail.

Il existe quelques efforts de regroupement des journalistes dans une perspective de spécialisation. C'est le cas dans le domaine de l'environnement avec le Réseau des Communicateurs de l'Environnement (RCEN).

3.3.2 Plans de communication des acteurs de la REDD+ et médias

La mise en œuvre de la REDD+ en RDC est supposée engendrer des mutations susceptibles d'affecter les services de l'État pour qu'ils s'imbriquent et s'influencent, rompant ainsi avec l'ancienne conception qui considérait le secteur forestier séparément des autres secteurs. Elle doit aussi affecter les pratiques des exploitants forestiers et des communautés et influencer positivement sur la dynamique de déforestation à l'échelle nationale. Le programme Information, Éducation et Communication est alors un important élément opérationnel. Afin de mobiliser toutes les parties prenantes et faire la promotion efficace et efficiente de l'approche REDD, des actions, des messages clés, des pratiques favorables et des supports efficaces

et adaptés ont été élaborés en vue d'une meilleure information, éducation et communication pour un changement social et un changement des comportements (CNREDD, 2012). Si la nécessité de vulgariser la REDD+ est ressentie à tous les niveaux, les moyens nécessaires pour rendre l'IEC opérationnel ne suivent pas.

Toutefois, sous l'impulsion de la Coordination nationale REDD+ qui dispose en son sein d'une composante Information, Éducation et Communication, un consensus s'est dégagé sur le contenu à donner au plan intégré de communication de la REDD+. La relation entre cette composante et le réseau des communicateurs de l'environnement, RCEN, est très étroite. Avant de pouvoir vulgariser la REDD+ à travers le pays, les communicateurs de l'environnement ont renforcé leurs propres capacités

avec l'appui de la Bank Information Center et la Global Greengrants Funds (GGF).

Les acteurs de la REDD, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, disposent chacun d'un plan média qui constitue une part de leurs stratégies respectives. La démarche communément utilisée à cet effet consiste, pour l'acteur concerné, à inviter les médias pour assurer la couverture des événements où relayer des informations qu'ils souhaiteraient rendre public.

Le Groupe de travail climat-REDD (GTCR) qui déclare vouloir élaborer son propre plan de communication met en œuvre des activités de communication et d'information dans le cadre du projet « REDD+ et la société civile de la RDC », subventionné par la Rainforest Foundation Norvège.

4. Résultats

4.1 Évolution et cadrage du débat sur la REDD+ dans la presse

Cette section s'intéresse au contenu des articles considérés comme variable analytique. Il est possible d'identifier dans certains des articles collectés plus d'un niveau de cadrage du sujet traité. Une distinction est ainsi faite entre le cadrage principal de l'article (F1) et les considérations secondaires (F2).

En RDC, la REDD+ apparaît pour la première fois dans la presse dans un article publié dans le journal *Les Dépêches de Brazzaville* du 30 juillet 2008 publié à l'occasion du financement de la protection des forêts par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. Cette nouvelle qui annonçait la mise en route des financements occidentaux à destination des pays des trois grands bassins forestiers, venait ainsi ouvrir le débat sur ce qui allait désormais être un sujet de discussion dans les médias de la RDC. On observe toutefois une évolution en dent de scie de ce débat dans les médias avec des publications relativement faibles qui n'atteindront leur pic qu'en 2010 avec une rechute de ces dernières en 2011, comme il ressort de la figure 2. Il reste cependant difficile d'expliquer cette apparition tardive du processus REDD+ dans les médias alors que la RDC s'y était déjà engagée aux côtés des autres pays de la COMIFAC dès 2005. On note que la grande majorité des articles collectés a été publiée à l'occasion d'événements autour de la REDD+.

Les événements ayant pour objet la REDD+ en RDC sont nombreux et se répartissent inégalement sur les années de l'étude (2008, 2009, 2010, 2011). On totalise ainsi 24 événements couverts par les médias autour de la REDD+ avec une courbe en croissance constante entre 2008 et 2011. Il ressort toutefois de la nature des événements reportés qu'il s'agit, en grande majorité des Ateliers qui constituent 66 % de la totalité. Le rapport direct de l'événement couvert avec la REDD+ reste visible pour l'essentiel des articles. Il faut cependant les différencier fondamentalement des grands événements de la REDD+ en RDC que sont le lancement du processus REDD+, l'adoption du RPP, l'adoption du plan

d'investissement FIP, etc. Bien que nombreux (Mpoyi et *al.* 2013), ces événements sont insuffisamment couverts par les médias. À la lecture, on constate que ce qui est couvert est davantage l'événement que le sujet traité au cours de celui-ci. Ceci explique la propension des articles à rapporter le contenu des événements, marquant ainsi le fait que les publications sur ces derniers font généralement partie du plan de communication des organisateurs de ces événements. Un des journalistes, parlant de son journal, relève à ce sujet :

« ... jusque là notre journal [Les Dépêches de Brazzaville] ne fait que la couverture des événements... » (Lucien Dianzenga, Les Dépêches de Brazzaville)

Les journalistes rencontrés sont unanimes sur la place prépondérante de la commande des articles publiés sur la REDD+.

« Ce sont les organisations qui nous saisissent pour couvrir des événements. » (Lucien Dianzenga, Les Dépêches de Brazzaville)

« ...les acteurs environnementaux nous contactent, et parfois ils donnent des articles à publier avec un background d'information pour bien étoffer l'article » (Olivier Diosso, Le Potentiel)

Une classification des événements tirés de ces articles par niveau de couverture (national ou international) révèle le net intérêt pour les événements d'envergure nationale et les événements qualifiés d'internationaux qui sont exclusivement ceux ayant eu lieu à Kinshasa avec la participation des autres pays d'Afrique centrale. Ils restent liés le plus souvent aux structures sous régionales comme la COMIFAC, la Commission Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Réseau national des parlementaires de la RDC pour la gestion durable des écosystèmes forestiers et humides d'Afrique centrale (REPAR/RDC) ou le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC). Quant aux événements

nationaux couverts par les médias dans le contexte de la RDC, ce sont souvent des ateliers rassemblant les acteurs autour de la REDD+. En définitive, aucun événement tenu à l'extérieur du pays dans le domaine de la REDD+ n'a fait l'objet d'une couverture dans les médias sur la période de l'étude.

Il est ressorti des échanges avec les organisateurs des événements identifiés dans les articles que le paiement

de per diems aux journalistes pour la couverture de ces événements est une pratique courante devenue presque systématique et destinée à « encourager » le journalisme. Cette pratique, diversement interprétée, prend toute sa signification dans le domaine de la REDD+ si l'on s'en tient aux nombreux événements couverts par les articles collectés (Tableau 6).

Tableau 6. Événements présents dans les articles

Date de publication	Objet de l'événement
14-oct.-08	Réunion de compte rendu organisée par le RRN
22-nov.-08	Atelier du REPAR-RDC
04-déc.-08	Pré-validation de la proposition de préparation à la REDD (R-PP).
22-mai-09	Atelier de validation de la proposition de préparation au processus REDD+ (R-PP)
16-sept.-09	Plaidoyer du Groupe de travail climat REDD de la Société civile
19-févr.-10	Université d'été pour le renforcement des capacités des parties prenantes nationales à la REDD+
27-mai-10	Clôture des travaux de l'université d'été sur la REDD
26-juil.-10	Atelier de constitution des Groupes de Coordination thématiques
28-août-10	Atelier de formation des communicateurs sur le processus REDD
30-août-10	Lancement du centre permanent d'information REDD (CPI/REDD)
21-oct.-10	Atelier régional d'information et d'échange sur les Forêts modèles et la mise en œuvre locale de la REDD+ dans les forêts modèles du Bassin du Congo
25-nov.-10	Atelier de restitution de consultations en rapport avec le plan d'investissement du Programme d'Investissement forestier (PIF)
18-janv.-11	Lancement de la campagne de sensibilisation au processus REDD
24-févr.-11	Atelier organisé par les parlementaires de la RDC pour plaider en faveur de la rédaction urgente d'un Plan stratégique REDD
11-mai-11	Atelier sur les droits fonciers des populations autochtones pour l'habitat et l'agriculture, la clarification de la tenure foncière des populations autochtones
24-févr.-11	Atelier d'échanges sur l'approche forêts modèles de gestions des forêts en RDC
26-févr.-11	Atelier régional sur la REDD et les forêts modèles en RDC
01-mars-11	Atelier régional sur les forêts modèles
14-avr.-11	Conférence de presse sur les lacunes du document proposé par le cabinet McKinsey
15-avr.-11	Point de presse organisé par Greenpeace pour rejeter le rapport McKinsey commandé par le gouvernement de la RDC
21-avr.-11	Atelier sur le processus REDD et la préparation de la conférence de Durban
09-mai-11	Atelier organisé par le CODELT pour la préparation d'un document unique de la société civile nationale destiné au gouvernement au sujet du PIF
11-mai-11	Atelier de soumission du document de synthèse des recommandations de la société civile au gouvernement pour intégration dans la version finale du plan d'investissement Forêt
07-juin-11	Manifestations à l'occasion de la journée internationale de l'environnement 2011

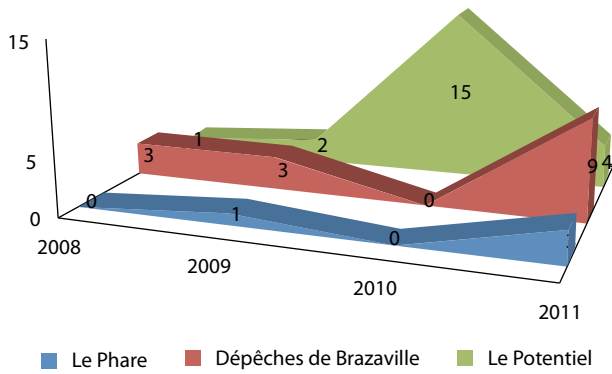


Figure 2. Répartition des publications par année et par journal

4.1.1 Échelle du cadrage

Une analyse du niveau auquel les articles ont couvert la REDD+ sur la période de l'étude, révèle que le cadrage à l'échelle internationale a présenté un faible intérêt pour la presse congolaise (12% des cadrages), soit 7 articles sur un total de 41 (figures 3). Ainsi, en 2008, seuls deux articles observaient les questions dans une perspective internationale et ce nombre est resté constant en 2009 et 2010 pour retomber à un seul en 2011 (Figure 4). Ceci peut trouver une part d'explication dans le fait que les débats à l'échelle internationale tournent généralement autour de la Conférence des parties à la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique (COP). A contrario, les parutions sont majoritairement restées tournées vers les événements dans une perspective nationale (84% de cadrages). Les articles se sont concentrés sur ces événements une fois en 2009, six fois en 2010 et trois fois en 2011. Une répartition par journaux met en exergue la forte part des journaux *Le Potentiel* (16 articles) et *Les Dépêches de Brazzaville* (11 articles) dans les publications au niveau national (Figure 5). Il ressort des études pays à l'instar de l'analyse du discours des médias sur la REDD+ au Cameroun que les pics de publications

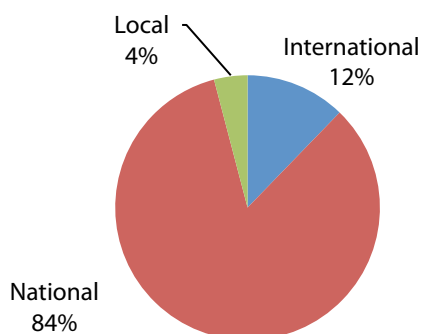


Figure 3. Niveau de cadrage de la REDD+

sur le changement climatique sont atteints pendant la période de la COP (Kengoum, 2011). Pourtant, il reste difficile de faire le rapport entre les publications sur la REDD+ en RDC et cet événement qui n'apparaît dans aucun des articles collectés. Enfin, on note un faible intérêt pour le cadrage de la REDD+ au niveau local (4% des cadrages).

4.1.2 Principaux thèmes couverts dans les articles

Il ressort de la figure 6 que l'intérêt de la presse analysée est réparti entre plusieurs thèmes majeurs. Ainsi, les politiques et les processus qui les accompagnent constituent la principale préoccupation (31%). On y évoque d'abord les questions liées à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ en relation avec les réformes des politiques forestières et ensuite les activités de préparation à la REDD+. Viennent à leur suite les questions de participation et de coordination intersectorielles, notamment entre le MECNT qui bénéficie de l'ancrage institutionnel de la REDD+ et les autres départements ministériels dont les responsabilités ont une incidence sur le couvert forestier. Ce fort intérêt pour les processus politiques peut s'expliquer par l'état d'avancement de la mise en place qui est encore dans la phase de préparation, où sont définis les objectifs, et où sont négociés les instruments et institutions de gestion de la REDD+.

Après les politiques et processus, les débats sont orientés vers la société civile (12%). Ici, l'accent est mis sur les intérêts des acteurs, notamment les populations locales et les peuples autochtones. La participation de ces derniers au processus REDD+ est handicapée à la fois par la volonté politique, et par leurs faibles capacités qui pourraient constituer des entraves pour la phase de mise en œuvre.

Le contexte de gouvernance (10%) pour sa part reprend la question de l'application des lois, et par anticipation celle de la gouvernance des fonds REDD+. En effet, le contexte de gouvernance de la RDC, marqué par de nombreux problèmes de gestion des deniers publics, laisse penser que de meilleures garanties dans la gestion des fonds constituent des conditions nécessaires à la réussite du processus en cours. La lecture faite de la gouvernance dans la presse tourne autour de son impact sur la gestion forestière et par conséquent de la capacité de l'État à maîtriser les facteurs de déforestation et de dégradation forestière. À ce sujet, les publications évoquent le moratoire sur l'expansion de l'exploitation forestière industrielle et du besoin de le maintenir, le temps pour le gouvernement congolais de voir plus clair sur les instruments à mobiliser pour

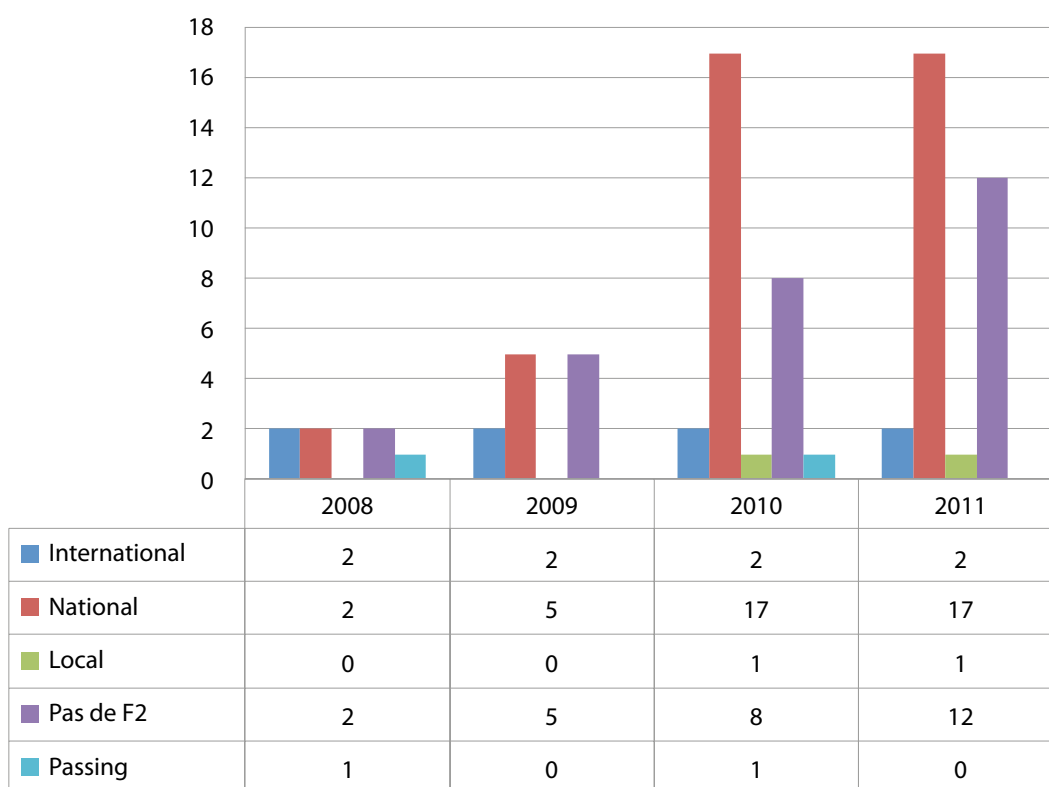


Figure 4. Échelle de cadrage par année (F 1 et 2 inclus)

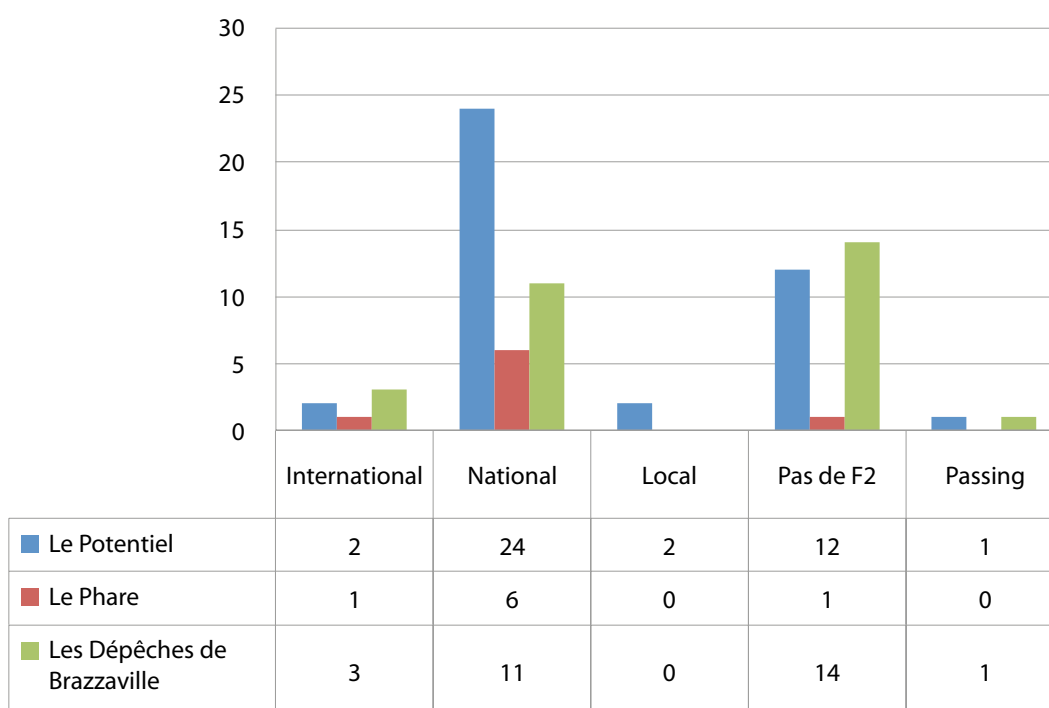


Figure 5. Échelle du cadrage: répartition par journaux (F 1 et 2 inclus)

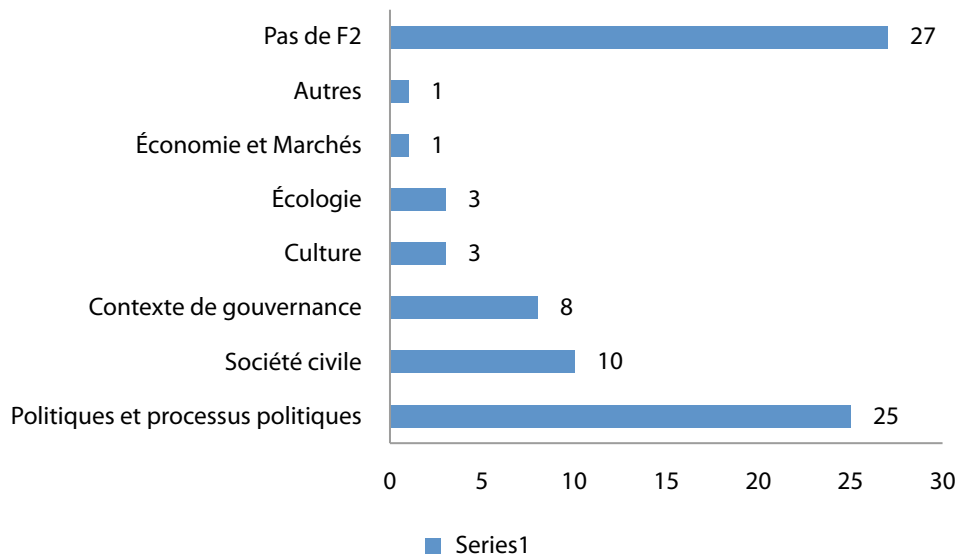


Figure 6. Les principaux thèmes couverts dans les médias (F 1 et 2 inclus)

atteindre les objectifs de protection des forêts et de la biodiversité.

Les questions culturelles et écologiques suscitent chacune 4% d'intérêt contre seulement 1% pour les questions d'économie et de marchés et les autres thèmes.

4.1.3 Cadres et typologie dans les articles

Il ressort de la totalité des articles collectés lorsque l'on considère uniquement les variables d'une valeur supérieure à zéro, que 82% de ces derniers s'inscrivent dans la catégorie prognostique, c'est-à-dire essaient d'échanger sur les voies possibles de résolution de la préoccupation concernée. Le journal *Le Potentiel* occupe une place importante dans cette approche de la question REDD+, talonné par *Les Dépêches de Brazzaville*. Aucun des articles identifiés n'est symptomatique et une minorité de 8% s'inscrit dans la catégorie diagnostique contre 6% dans la catégorie des articles motivationnels entièrement assumés par *Le Potentiel* et 4% ne correspondent à aucune des classifications.

Une prédominance des articles prognostiques dans ce cas peut signifier que de façon générale, le discours de la presse étudiée porte non plus sur le questionnement de l'importance de la REDD+, mais davantage sur la forme qu'elle doit prendre dans ses divers aspects en RDC. Le contexte de la période étudiée, marqué par la mise en place du mécanisme, est propice à cette propension. Toutefois, on peut procéder à d'autres lectures de ce résultat si l'on

considère l'appartenance des auteurs des articles publiés au RCEN ou encore si on les met en rapport avec les lignes éditoriales des journaux sélectionnés. En effet, l'appartenance au RCEN constitue *a priori* un parti pris des auteurs en faveur de la protection de l'environnement et donc les articles participeraient des calculs pour le choix des formes de solutions les plus appropriées de lutte contre les changements climatiques à travers la REDD+. A contrario, il reste plus difficile d'établir un lien entre les lignes éditoriales des journaux choisis et leur nature plus prognostique si l'on considère que la nouveauté du sujet et les motivations à la publication de ces journaux peuvent influencer le contenu des publications.

4.1.4 Cadrage des 3E+ dans les articles

Les préoccupations des acteurs présents dans les articles sont majoritairement axées sur l'effectivité de la REDD+ et sont principalement exprimées par les acteurs bureaucratiques et accessoirement par les ONG et coalitions d'ONG nationales. À la lecture des articles, il apparaît que la tendance à l'effectivité de la REDD+ exprimée par les acteurs bureaucratiques et plus spécifiquement le ministère en charge de l'environnement, de la conservation de la nature et tourisme (MECNT), participerait simplement de l'optimisme politique par rapport à une démarche dans laquelle le pays joue un rôle majeur au sein des pays de la COMIFAC et qui en outre draine de nombreux financements vers le pays. Ce discours sur l'effectivité apparaît davantage dans le corps des discours d'ouverture des événements

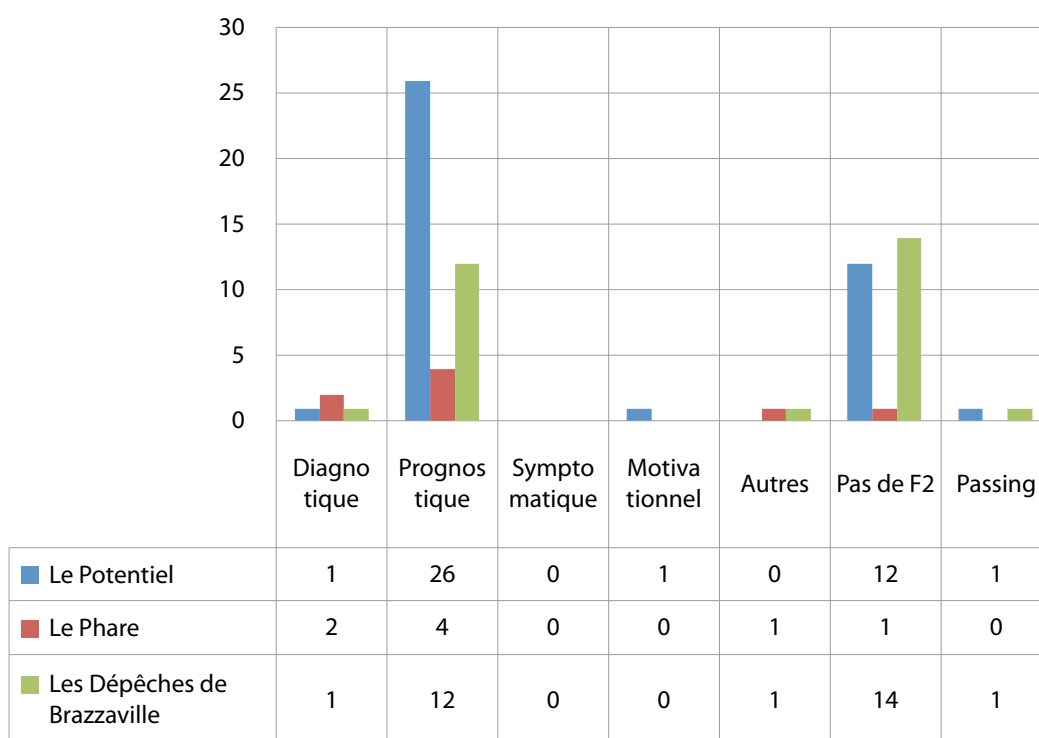


Figure 7. Types de cadrages dans les articles (F 1 et 2 inclus)

couverts par les articles collectés. La nature du discours sur l'effectivité dans les articles change lorsqu'il est véhiculé par les ONG environnementales internationales et les acteurs bureaucratiques; il est alors davantage axé sur la capacité de la REDD+ à effectivement réaliser les réductions d'émissions attendues.

La question de l'efficacité est également traitée par une ONG environnementale internationale, notamment le PNUD et les acteurs bureaucratiques (dans 1 article pour chacun en F1). Le PNUD s'interroge à ce sujet sur la capacité de la politique de la RDC à assurer la réalisation du processus à des coûts de transaction les moins élevés possibles. Les acteurs bureaucratiques pour leur part s'y intéressent du point de vue du mode de gestion proposé par le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM). Il s'agit de l'approche par les forêts modèles qui est présentée comme une opportunité.

L'équité en ce qui la concerne, reste une préoccupation de toutes les catégories d'acteurs, mais dans une proportion faible comparée à l'effectivité, notamment parmi les acteurs gouvernementaux au niveau national, représentés ici par le MECNT, ainsi que la coordination nationale REDD+. La réalisation d'une REDD+ qui prend en compte les

droits des diverses catégories d'acteurs, notamment les plus vulnérables aux changements induits par le mécanisme, est une préoccupation générale. Sa traduction dans les articles est davantage marquée par la forme et le contenu de la participation de ces communautés au processus de choix des options et la prise en compte de leurs intérêts dans le texte de la stratégie nationale.

4.2 Acteurs, discours et contre-discours sur la REDD+

Quatre grandes catégories d'acteurs sont présentes dans les articles collectés et soutiennent la REDD+. Ce sont les acteurs gouvernementaux, les ONG internationales, les ONG nationales et les organisations intergouvernementales. Tels que présentés, les différents acteurs qui émergent du discours des médias ne rencontrent pas de contradicteurs dans leurs postures. Il faut toutefois relever qu'il s'agit là d'une lecture à partir du contenu des articles pris spécifiquement. Pourtant, il ressort de l'analyse ci-dessous qu'une lecture globale des cadrages met en exergue le débat sur les différentes options en discussion qui ne font pas encore l'unanimité et opposent certains acteurs sur des aspects particuliers.

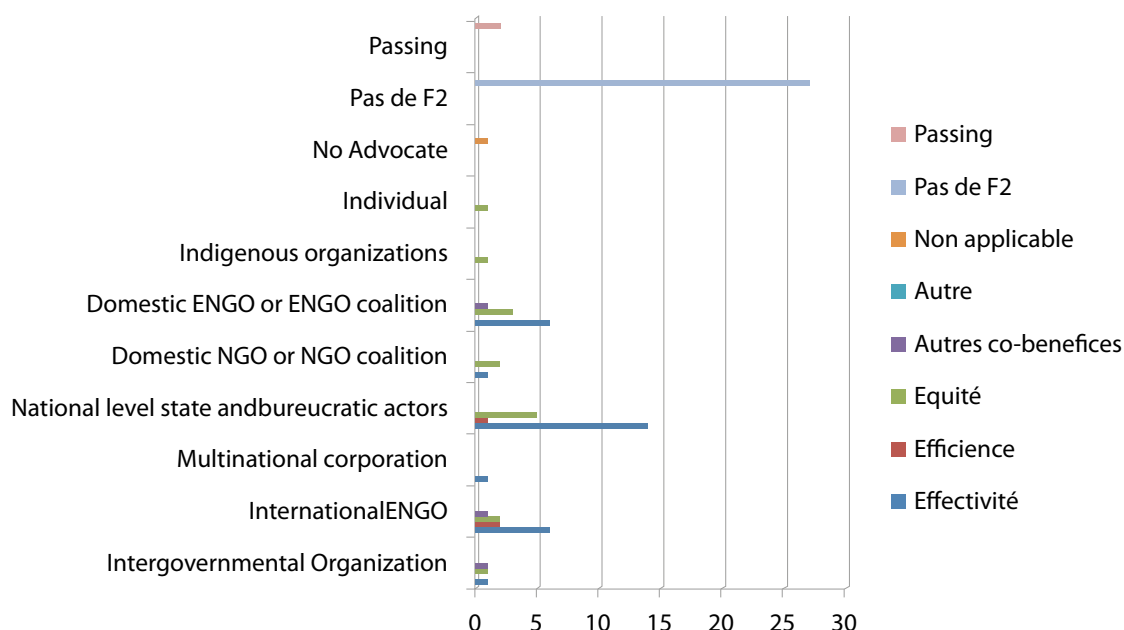


Figure 8. Les acteurs et les 3 E+ (F1 et 2 inclus)

Les positions de ces organisations, qui se dégagent de la lecture des articles collectés, peuvent être regroupées autour de deux axes. Le premier concerne la démarche à adopter pour aller vers la stratégie nationale REDD+. Ici on évoque principalement la place importante à accorder à la participation des acteurs de la société civile, des populations, l'accès à l'information comme pilier dans cette démarche et le besoin de renforcement des capacités; la participation du Président de la République à la REDD+, et le Rapport McKinsey dont le rejet par le gouvernement est proposé. Le second axe porte sur les options REDD+ proprement dites. On retrouve ici la protection de la biodiversité, le soutien des moyens d'existence des populations dépendantes des forêts, la proposition du maintien du moratoire sur l'expansion de l'industrie forestière. Un effort de regroupement de ces axes par catégorie d'acteurs donne une lecture différente des options qui se dégagent et permet d'envisager de possibles coalitions entre les défenseurs des différents cadrages.

Le second constat dans le cadrage de la presse est l'absence pure et simple des acteurs de la recherche, des groupes de réflexion et des institutions d'éducation tant nationaux qu'internationaux au rang des acteurs de la REDD+ en RDC.

Acteurs étatiques : Rôle des forêts, renforcement des capacités et coordination intersectorielle

En terme de présence, le ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et

du tourisme domine avec à ses côtés la coordination REDD+ et le REPAR. Il convient cependant de relever que la présence des acteurs gouvernementaux se réduit dans la presque totalité des cas à un accompagnement des processus et ateliers initiés par les partenaires au développement et les organisations de la société civile. Cet accompagnement qui s'apparente davantage à un suivi administratif, peut faire l'objet d'interprétations diverses. Ce bloc d'acteurs soutient, essentiellement dans les discours de circonstance, une position qui s'articule autour de trois postulats : le premier est la reconnaissance du rôle des forêts dans la fourniture des services écosystémiques et l'opportunité que le processus REDD+ offre pour l'amélioration de la gouvernance environnementale. Cette reconnaissance, n'est toutefois pas lue dans la perspective de la lutte contre le changement climatique qui reste le maillon manquant du cadrage effectué dans les articles collectés. En effet, malgré l'accent mis sur le sujet de la REDD+, son importance pour le développement économique reste un élément omniprésent dans le discours. Le second est le besoin de renforcement continu des capacités de toutes les parties prenantes à ce processus pour qu'elles soient à même de s'approprier le processus. Le troisième est la place forte que devrait occuper l'implication de toutes les administrations sectorielles dans le déploiement du processus, notamment dans la phase de mise en œuvre envisagée dans les articles pour l'année 2012.

Tableau 7. Défenseurs et adversaires (F1 et F2)

Catégories d'acteurs	Défenseur F1	Défenseur F2	Adversaire F1	Adversaire F2
ONG ou coalition d'ONG environnementales nationales	10	2	0	0
ONG ou coalitions d'ONG nationales	1	0	0	0
Organisations indigènes	1	0	0	0
Individus	1	0	0	0
Organisations et organismes intergouvernementaux	2	1	0	0
ONG environnementales internationales	7	0	0	0
Centres de recherche/ Groupes de réflexions/ institutions d'éducation internationaux	0	0	0	0
État national et acteurs bureaucratiques nationaux	16	4		
Centres de recherche/Groupes de réflexion/ institutions d'éducation nationaux	0	0	0	0
Entreprise multinationale	0	1	0	0

Tableau 8. Acteurs étatiques dans les articles

Désignation	Fréquence d'apparition	
	F 1	F 2
Ministère de l'environnement	6	
Coordination nationale REDD+	1	2
REPAR	2	1

ONG nationales : Accès à l'information, appropriation du processus et maintien du moratoire

La constance des ONG nationales dans les médias est également un fort indicateur de leur participation au processus. Le Conseil pour la Défense Environnementale par la Législation et la Traçabilité (CODELT), Le Réseau Ressources Naturelles (RRN) et le Groupe de Travail Climat REDD+ (GTCR), tous basés à Kinshasa en sont les principaux constituants. A leurs cotés, on retrouve le REPALEAC, le Comité des Droits de l'homme et développement (CODHOD), le Cercle pour la défense de l'environnement (CEDEN) et le Réseau des communicateurs de l'environnement (RCEN). Une synthèse des options proposées par cette catégorie d'acteurs se résume en trois points majeurs : d'abord, le besoin d'une décentralisation de la REDD+ pour une meilleure appropriation par la société civile, les populations locales et les peuples autochtones. Ensuite la conformité des textes relatifs

Tableau 9. ONG nationales dans les articles

Désignation	Fréquence d'apparition	
	F 1	F 2
CODELT	1	1
Réseau Ressources Naturelles	3	2
Réseau des communicateurs de l'environnement	1	
REPALEAC	1	1
CODHOD	1	1
CEDEN	1	
Groupe de travail Climat-REDD	3	

à la REDD+ avec le REPALEAC. Enfin un accès effectif des principaux bénéficiaires à l'information et aux fonds REDD+. En outre, le maintien du moratoire sur l'expansion de l'industrie forestière est proposé.

ONG internationales : gouvernance du développement durable et revalorisation des forêts

Deux ONG internationales sont citées dans les articles. Il s'agit de Greenpeace et le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM). La présence de cette catégorie d'acteurs dans les médias est caractérisée par un discours duquel émergent trois propositions

spécifiques : d'abord la recommandation faite par Greenpeace au gouvernement de la RDC de ne pas considérer et de rejeter les résultats de l'étude du Cabinet McKinsey qui, d'après l'organisation, ne seraient pas dans la droite ligne des intérêts de la REDD+ en RDC. Ensuite, les ONG internationales s'accordent sur la nécessité pour la RDC de renforcer sa gouvernance et sa diplomatie environnementale. Enfin, pour elles, la RDC doit revaloriser ses forêts dans sa stratégie de développement durable.

Organisations intergouvernementales et de coopération bilatérale : cohérence des actions et conservation des forêts

Les organisations intergouvernementales, notamment le PNUD, la Banque mondiale, la CEEAC et la coopération canadienne structurent leur discours autour de deux points. D'abord, la Banque mondiale soutient le besoin de favoriser un marché de carbone de façon à faire basculer la balance économique en faveur de la conservation des forêts. La Commission Économique des États de l'Afrique Centrale pour sa part s'intéressait alors à la nécessité pour les pays COMIFAC d'élaborer une position commune à défendre à Copenhague en décembre 2009.

4.3 Acteurs et perspectives sur les résultats de la REDD+

En ce qui concerne le cadrage par les médias, il est important de noter le point de vue majoritairement optimiste quant au devenir de la REDD+ en RDC

Tableau 10. ONG Internationales dans les articles

Désignation	Fréquence d'apparition	
	F 1	F 2
Greenpeace	4	1
RAFM	2	1

Tableau 11. Organisations intergouvernementales dans les articles

Désignation	Fréquence d'apparition	
	F 1	F 2
Coopération canadienne		1
Banque mondiale	1	
CEEAC	1	
PNUD	2	

(56% des cadres analysés). Seule une minorité de 5% reste préoccupée, notamment en ce qui concerne l'effectivité et l'efficacité du mécanisme. Il convient de noter toutefois que lorsque l'on considère uniquement le premier cadre d'analyse, la tendance positive est encore plus marquée et passe à 81% contre seulement 10% de pessimisme, en raison de la faible présence d'un deuxième niveau de cadrage dans les articles.

Ensuite, une mise en corrélation de ce cadrage avec les acteurs (Figure 10) met en exergue le positivisme qui caractérise l'État national et les acteurs bureaucratiques. Ils ne laissent pas percer une once de pessimisme quant à la capacité de la RDC à atteindre les objectifs attendus pour le processus en cours. Cet optimisme débordant corrobore la place de leader qu'occupe le pays dans l'avancement du processus parmi les pays du Bassin du Congo avec lesquels il s'est engagé dans le processus. Cette position est partagée par une frange des ONG environnementales internationales. L'optimisme que l'on pourrait relever chez les autres catégories d'acteurs, pourrait du fait de leur nombre limité ne pas être représentatif de cette position, lorsque l'on connaît les nombreuses réserves qu'elles émettent au processus de mise en place du mécanisme. Toutes ces positions sont indiquées sous réserve de la suite du déroulement du processus politique, du choix et de la mise en œuvre des options stratégiques qui l'accompagnent.

A contrario de ce regard positif, la note pessimiste est essentiellement le fait du RRN parmi les ONG environnementales nationales. Cette position s'appuie sur les faibles capacités des populations locales et des peuples autochtones. Pour cet acteur, il faut informer toutes les catégories d'acteurs en mettant l'accent sur les peuples autochtones et les élus afin de gagner leur engagement à la cause de la REDD+. À la suite du RRN, Greenpeace et le PNUD, classés au rang des organisations environnementales de stature internationale, estiment qu'en l'absence d'efforts et en cas de choix hasardeux, la REDD+ court à l'échec. C'est le cas notamment du plan stratégique préliminaire élaboré par le MENCT. D'après Greenpeace et parlant des recommandations issues du rapport McKinsey :

« ...elles sont en totale contradiction avec l'objectif affiché de protection des forêts et de leurs habitants, prévoyant notamment l'expansion de l'industrie forestière sur 10 millions d'hectares supplémentaires de forêt dense humide, et par conséquent sur les forêts

non fragmentées ou dites « intactes », les plus cruciales pour la biodiversité et le climat. »
(Le Phare, 15 Avril 2011)

Pour Fabien Monteil du PNUD, la diplomatie environnementale de la RDC est encore faible et mérite d'être renforcée pour permettre au pays de faire entendre sa voix dans les négociations internationales et d'améliorer par la même occasion

sa capacité à capter les fonds destinés à la protection de l'environnement en général, et à la lutte contre le changement climatique en particulier. La préoccupation de Greenpeace pour sa part reste centrée sur le Rapport McKinsey. Parce qu'il n'a pas été réalisé dans des conditions fiables, les propositions qui en découlent ne seraient pas en cohérence avec les intérêts de la REDD+ en RDC, d'où la nécessité d'en rejeter les propositions.

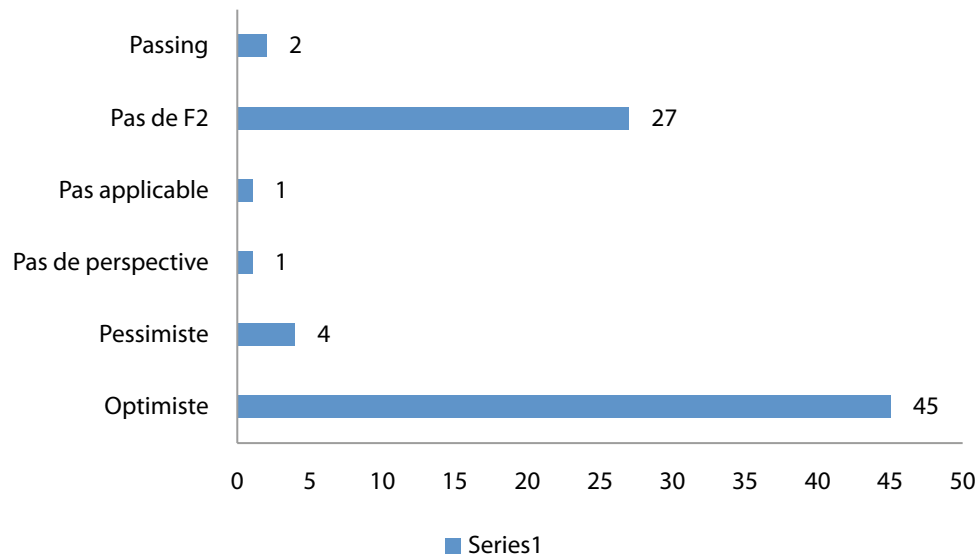


Figure 9. Cadrage et perspectives de la REDD+ (F1 et 2 inclus)

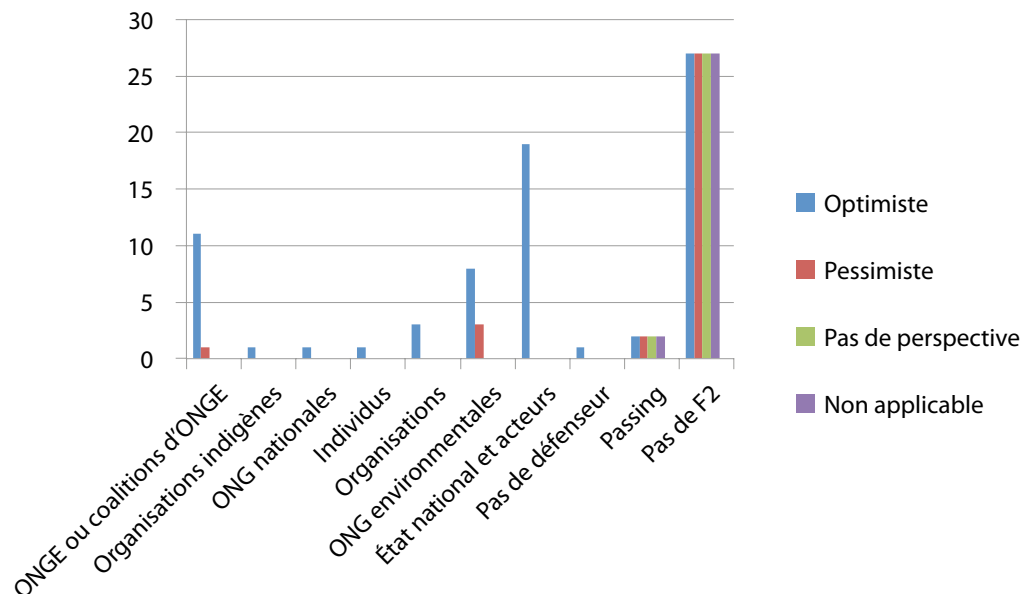


Figure 10. Acteurs et perspectives de la REDD+ (F1 et 2 inclus)

5. Discussion

La présente section se divise en quatre sous-sections. La première s'intéresse spécifiquement à l'appropriation du discours des médias sur la REDD+ en RDC; la deuxième porte sur le rapport du discours étudié à l'effectivité dans la REDD+; la troisième sur la signification des absences de certaines catégories d'acteurs dans le discours en rapport avec l'équité et enfin la quatrième envisage des perspectives sur le changement transformationnel à partir du discours qui émerge des articles étudiés.

5.1 Appropriation par les médias du discours sur la REDD+

Les efforts observés dans le domaine de la liberté du secteur des médias en RDC ne semblent pas avoir contribué à améliorer le professionnalisme et la spécialisation de la presse et par conséquent sa capacité à véhiculer un discours cohérent et issu de l'investigation sur des sujets spécialisés. En ce qui concerne le discours sur la REDD+, des explications peuvent être trouvées aussi bien dans la complexité du sujet que dans la disponibilité de l'information existante, lesquelles pourraient justifier la mise en place d'une stratégie nationale de communication sur la REDD+.

5.1.1 Complexité de la REDD+ et difficile accès des journalistes à l'information

Une première explication des contraintes du discours sur la REDD+ dans les médias pourrait se trouver dans la nouveauté et le caractère technique du sujet qui couvre un vaste éventail de questions, allant de l'écologique au politique en passant par le juridique, l'économique et le sociologique. Un journaliste d'affirmer d'ailleurs à ce sujet: « *Sur le plan technique, il faut d'abord comprendre que la REDD est un terme nouveau. Même les intellectuels et les sommités de ce pays ne maîtrisent pas encore bien ces notions de la REDD* » (Dieudonné SIDIA, RTGA)

Une seconde explication pourrait être trouvée dans la réalité historique du pays qui a connu plusieurs années de guerre et qui est dans un processus de reconstruction. Certains auteurs, parlant de la libéralisation de la presse dans les sociétés fragilisées

par la guerre à l'instar de la RDC, estiment que des changements rapides dans les médias de ces pays posent un risque d'aggravation des tensions politiques et communautaires, d'érosion de la légitimité du gouvernement et de fragilisation de la reconstruction de la société (Putzel & Zwan, 2006; Allen & Stremlau, 2005). Au regard de ce qui précède, les médias en général et la presse en particulier en RDC ne sauraient, constituer un « quatrième pouvoir ». Voir les choses sous cet angle reviendrait à refuser à la presse écrite de la RDC, la liberté suffisante pour véhiculer un discours critique à l'égard d'un processus politique dans le pays. Or, il semble que ce facteur à lui seul ne saurait expliquer le fait discuté dans le pays de l'étude.

« Pour la vulgarisation [de la REDD+], en réalité, on ne devait pas se passer des médias qui constituent aujourd'hui le canal par lequel on peut faire passer le message sur le processus REDD+. Malheureusement les médias ne sont pas tellement intégrés dans le processus ou alors hypocritement on ne donne pas au secteur des médias les moyens de sa politique »

En RDC, l'information de qualité est rare et lorsqu'elle existe, l'accès à cette dernière est généralement le résultat d'un long processus souvent onéreux. Les difficultés financières des organes de presse de Kinshasa influencent négativement le financement d'un journalisme d'investigation, faisant la part belle au reportage et à la communication institutionnelle qui caractérisent la très forte majorité des articles étudiés. Il reste difficile d'établir que la difficulté de la presse congolaise à accéder à l'information pourrait être liée à la volonté des gouvernants de l'en empêcher, comme c'est le cas dans certaines circonstances (Stiglitz, 2002). Cette hypothèse ne peut cependant être validée que sur le fondement de l'absence d'un discours propre des acteurs gouvernementaux sur le sujet de la REDD+ dans les articles étudiés. Comme il ressort de ces derniers, le discours dévolu à cette catégorie d'acteurs vient simplement accompagner les initiatives d'autres acteurs à l'occasion d'événements objets de reportage dans les articles. Que ce soit un choix ou un simple fait du hasard, l'existence d'outils spécifiquement

destinés à la communication sur la REDD+ vient atténuer la pertinence de l'idée d'une volonté du gouvernement de retenir l'information sur le mécanisme.

5.1.2 Médias et stratégie nationale de communication autour de la REDD+

Serait-on fondé d'imaginer que la faiblesse du débat sur la REDD+ dans les médias de la RDC explique le développement d'une stratégie nationale de communication autour de la REDD+ ? Il ressort en effet des récentes avancées de la mise en place du processus dans ce pays que la coordination nationale s'est dotée d'un document de stratégie nationale de communication intitulé « Plan Intégré de communication pour la promotion de la REDD+ en RDC » (MECNT, 2012). On pourrait tout aussi bien considérer que ce programme s'alignant sur les objectifs de leadership dans le bassin africain, est mis en œuvre pour convaincre de l'expansion du processus et garantir les financements nécessaires à la réalisation des phases à venir. En effet, l'effectivité de la REDD+ défendue par le gouvernement, associée à la préoccupation constante d'un développement économique, nécessite essentiellement une adhésion populaire pour soutenir le processus. Ainsi, ce document qui vise à répondre à des préoccupations issues de la stratégie cadre nationale REDD+ de la RDC ne semble pas accorder une place importante à la presse pour lui permettre de participer et d'orienter les choix d'options stratégiques.

À la lecture du document, la presse apparaît, tout au moins pour la phase de préparation, comme un acteur passif dans le choix des options stratégiques et ne prend de valeur active qu'à l'occasion de la redistribution de l'information stratégiquement choisie et validée par les d'autres acteurs. Ce constat soulève des questions sur la place d'un réseau tel que le RCEN dans la mobilisation de la volonté et des moyens nécessaires à une appropriation par les médias d'un discours sur la REDD+ et les autres processus politiques orientés sur la protection des écosystèmes forestiers de la RDC. Il ressort de l'actualité de la période couverte par l'étude que le RCEN a procédé au renforcement des capacités de ses membres sur le mécanisme REDD+ (La Référence, 2011). Pourtant, ceci ne semble pas avoir eu un impact majeur sur une réelle appropriation du discours par les auteurs des articles qui par ailleurs sont tous membres de ce réseau.

5.2 Discours sur les causes de la déforestation et la dégradation, et l'effectivité de la REDD+ en RDC

Le discours des médias sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le contexte congolais est arrivé de façon tardive. Prévue par le R-PP congolais, l'étude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts est menée par l'Université catholique de Louvain en collaboration avec le GTCR. La prise en compte par les médias du débat sur la déforestation a donc été déclenchée par la publication des premiers résultats de cette étude en 2011. Le consensus autour de l'importance des services écosystémiques rendus par les forêts constitue toutefois une avancée dans la démarche vers la reconnaissance collective de la valeur des forêts dans le pays et du besoin de leur exploitation durable. Les discours contre les conclusions du cabinet McKinsey (qui d'après certains auteurs (Karsenty, 2009, Greepeace 2013) avaient sous-estimé certaines contraintes à la mise en place de la REDD+ en RDC), font également partie des préoccupations visant à assurer la réalisation d'une REDD+ effective. Ce discours porté par Greenpeace fait également l'objet de nombreux débats, s'articulant notamment autour de la méthodologie qui a permis d'aboutir aux conclusions de l'étude (Karsenty, 2009). Ces débats témoignent des difficultés éprouvées par les différents acteurs à maîtriser la ressource forestière.

5.2.1 Le discours sur le maintien du moratoire : accent sur la mauvaise cible ?

Les parutions concernant le maintien du moratoire sur l'attribution des nouvelles concessions forestières sont antérieures au processus REDD+ en RDC. La REDD+ a fait émerger de nouveaux arguments en faveur du moratoire par le biais d'une gestion rationnelle des ressources forestières comme l'envisage la stratégie nationale. Le discours étudié présente le maintien du moratoire sur l'expansion de l'industrie forestière comme une option nécessaire à l'effectivité de la REDD+ en RDC. Le discours sur ce maintien vient en réaction à une annonce faite par le ministre Endundo en février 2011 et exprimant son intention de lever le moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions d'exploitation forestière industrielle. Le moratoire résulte d'un acte présidentiel du mois de mai 2002 avec prorogation par décret du mois d'octobre 2005. L'objectif visé par cette mesure inspirée d'exemples comme le moratoire

indonésien, est de donner du temps à l'État congolais pour assainir le secteur de l'exploitation forestière industrielle caractérisé par de nombreuses pratiques illégales (FERN, 2006), lesquelles ont d'ailleurs continué après la mise en place du moratoire à travers les permis de coupe artisanale (PCA) encore appelés petits permis. Sans nier le besoin d'y apporter des solutions, il ressort de la littérature que l'exploitation industrielle a faiblement contribué à la déforestation en RDC, comparé aux autres usages des terres (agriculture, mines, bois énergie, etc.) (Defourny et *al.* 2011). Le silence dans le discours sur la REDD+ du rapport des autres usages des terres avec la disparition du couvert forestier oblige à s'interroger sur la perception collective des acteurs nationaux et plus spécifiquement des médias de l'impact de ces usages sur la déforestation et la dégradation des forêts en RDC et par conséquent sur la réalisation d'une REDD+ effective par la maîtrise de ces facteurs. De même, l'accent mis sur le moratoire (davantage axé sur l'exploitation industrielle) interpelle sur le silence sur l'exploitation informelle de bois. Cette dernière représenterait près de quatre fois l'activité industrielle formelle du bois en RDC (Lescuyer et *al.* 2010). Elle constitue par conséquent une des causes de déforestation qui selon les analystes aura un impact considérable sur les forêts de la RDC si aucune action n'est entreprise à temps.

5.3 Flagrants absents dans le discours des médias : négation de la REDD+ ou repli stratégique ?

L'étude révèle l'absence de plusieurs ministères sectoriels dans le discours sur la REDD+ dans les médias sur la période étudiée. La présence du seul ministère de l'environnement soulève des questions sur l'appropriation du processus par le gouvernement. Bien que dans les faits on peut noter la présence du premier ministère dans la mise en place des organes de gestion du processus, beaucoup d'interrogations demeurent quant à la valeur de la relation horizontale entre le ministère de l'environnement, qui bénéficie de l'ancrage institutionnel du processus, et les autres ministères sectoriels dont les activités ont un lien direct ou indirect avec la REDD+. L'absence d'intérêt vis-à-vis du mécanisme ou de l'appropriation du processus politique pourrait expliquer l'absence des autres départements ministériels. En effet, la REDD+ est un processus qui implique officiellement neuf ministères sectoriels de la RDC en plus du ministère

en charge de l'environnement (Primature, 2009). Il reste pourtant impossible, à partir d'une lecture du discours de la presse sur la REDD+ sur la période étudiée, de connaître la part d'appropriation du processus par les différents ministères sectoriels impliqués dans la coordination nationale. L'absence ou le faible intérêt des autres départements ministériels vis-à-vis du processus de la REDD+, tout au moins dans la phase de préparation, ne peuvent être expliqués que par les intérêts divers de chacun des ministères et le fait qu'il leur est encore difficile de trouver des compromis. Cette situation illustre bien la spécialité des ministères et des secteurs qui forment le système de gouvernance de la RDC. Chaque ministère étant individuellement responsable de son secteur d'activité, une collaboration ne peut s'organiser qu'autour d'un intérêt convergent. L'observation qui se dégage est que les autres ministères sectoriels ne s'engagent dans le processus qu'au fur et à mesure que se dégagent des chantiers REDD+ nécessitant la collaboration du ministère concerné. C'est le cas du ministère en charge des finances qui est rentré dans le processus à l'occasion des péripéties de la mise en place du Fonds national REDD+. Il en est de même du ministère des affaires foncières qui reste dans l'attente des fonds de la REDD+ (notamment pour les activités habilitantes FIP (R-PP, 2010)) pour faire avancer le processus de réforme foncière. De manière générale, on peut s'imaginer que l'entrée progressive de la RDC dans la phase d'investissement de la REDD+ va créer de nouvelles passerelles de collaboration et susciter l'intérêt de nombreux ministères.

Il est également intéressant de noter l'absence dans ce discours des institutions de recherche, notamment les Universités et les partenaires techniques internationaux non gouvernementaux, qui devraient pourtant contribuer à alimenter les médias et la littérature grise avec des informations relatives à la REDD+ comme l'indique l'étude de cas sur le Cameroun (Kengoum, 2011). Cette absence prend toute sa signification si l'on considère la présence encore limitée des institutions de recherche forestières dans le pays. Mais cela peut également soit indiquer le faible intérêt de ces institutions pour le sujet, soit simplement du choix par ces dernières d'un autre type de communication sur leurs travaux en rapport avec la REDD+, soit encore de leur éloignement avec Kinshasa. C'est le cas de l'IFA Yangambi et de l'université de Kisangani souvent présents dans le débat sur la forêt et le changement climatique, mais

pourtant absents dans le discours issu des médias au niveau de Kinshasa.

5.4 Effets d'information, REDD+ et changements transformationnels

En définitive, faut-il s'attendre à ce que le discours des médias et dans les médias en RDC sur les politiques de la REDD+ participe à un changement transformationnel ?

5.4.1 Effet d'information en matière de REDD+

Il y a effet d'information à partir du moment où certains acteurs s'efforcent de faire reconnaître une situation comme problématique, et qu'on lui porte une attention telle qu'il s'en suit une décision publique qui dépendra elle-même des options étudiées pour la retenir (Gerstlé, 2006). Il est simplement impossible à partir du discours étudié de comprendre le rôle de la presse dans la médiatisation ou l'inscription de la REDD+ sur l'agenda de la RDC. Ceci peut trouver une explication dans le fait que le processus REDD+ est d'abord un processus international dont les déclinaisons nationales découlent d'un consensus négocié au premier niveau. La trajectoire « *descendante* » que décrit l'inscription sur l'agenda politique national de la REDD+ est donc essentiel à la compréhension du phénomène.

La politisation de la REDD+ pour sa part apparaît clairement dans le cadrage qui émerge de la presse analysée. En effet, en associant de façon systématique le gouvernement par le truchement du ministère de l'environnement aux événements sur la REDD+, les acteurs affirment et assument le fait que la formulation de solutions nationales aux problèmes posés par la REDD+ relève de l'autorité étatique qui doit agir pour le compte de tous, mais avec la participation des autres acteurs. Il ressort d'ailleurs des articles que :

« *Le Réseau des Parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR) a souhaité l'implication personnelle du chef de l'État congolais* » (*Le Potentiel*, Lundi 9 Novembre 2009)

Le processus n'ayant pas encore donné lieu à une stratégie nationale REDD+ définitive, la polarisation de la REDD+ en projets mutuellement

exclusifs, c'est-à-dire définissant et répartissant les responsabilités à diverses échelles et entre divers acteurs, ne ressort pas encore dans les médias. Un des défis qui se pose à cette démarche peut se trouver dans le biais cognitif, caractérisé dans le cas d'espèce par la forte différence entre les niveaux de connaissance du sujet de la REDD+, que pourraient causer les contraintes structurelles, à l'instar de l'enclavement du pays. Ces contraintes sont visiblement à l'origine d'une asymétrie d'information (Scott L. Althaus, 2003) entre les différentes catégories d'acteurs, entre les différentes provinces, et entre les différents niveaux de gouvernance dans le pays.

5.4.2 Changements transformationnels dans l'arène politique de la REDD+

Le changement transformationnel dans le cadre de la présente étude s'entend des « *modifications des discours, des attitudes et des relations de pouvoir, ainsi que des politiques délibérées et des actes de protestation qui donnent lieu à une formulation et une mise en œuvre de politiques qui s'écartent des approches habituelles de politique générale qui soutiennent directement ou indirectement la déforestation et la dégradation des forêts* » (Brockhaus et al., 2012). Le contexte de la RDC s'y prête effectivement lorsque l'on considère la place importante qu'occupent les intérêts privés dans la gestion des forêts congolaises et le difficile rapport qui existe entre les revenus y afférents et le développement socio-économique (Debroux et al. 2007, Mpoyi et al. 2013). Di Gregorio et al, (2012) conditionnent le succès de la REDD+ à la réalisation préalable de quatre conditions : l'autonomie relative du pays concerné vis-à-vis des principaux facteurs de déforestation et dégradation, une appropriation du processus REDD+, un processus inclusif et la présence de coalitions qui sollicitent un changement transformationnel.

Telles qu'émergeant du discours analysé, les préoccupations liées aux principaux facteurs de déforestation en RDC se traduisent dans la qualité de la gouvernance du secteur et son impact quant à la maîtrise desdits facteurs. Des inquiétudes peuvent être soulevées, notamment en ce qui concerne les difficultés éprouvées par les acteurs nationaux et principalement gouvernementaux à contenir leur impact sur les écosystèmes forestiers. Les discours appelant à une meilleure gouvernance de la gestion du secteur forestier dans le pays remettent ainsi sur

la sellette les questions d'exploitation illégale et/ou informelle et de la difficile mise en œuvre des lois existantes, tout autant que l'élaboration des réglementations complémentaires. La suggestion du maintien du moratoire sur l'expansion de l'industrie forestière révèle l'existence de velléités étatiques tendant à contrôler un des facteurs de déforestation, car une réforme des politiques et des réglementations de l'industrie participe à la réduction de l'exploitation non durable (Kanninen et *al.* 2007). Cependant, les principaux facteurs persistent et le moyen de leur maîtrise semble encore échapper à l'État congolais.

On constate une fois de plus que, comme dans les autres pays du bassin du Congo à l'instar du Cameroun (Kengoum et *al.* 2012), les acteurs de stature internationale dominent l'arène de la mise en place de la REDD+ en RDC, aussi bien d'un point de vue technique que financier, dans un contexte où les autres départements ministériels traînent le pas (Mpoyi et *al.* 2013). Ceci révèle la difficulté exprimée par Di Gregorio et *al.* (2012), qui soulignent à cet effet que la formulation et la mise en œuvre effective de stratégies nationales REDD+ est plus difficile à réaliser dans les pays où les acteurs internationaux sont les principaux vecteurs des processus politiques. De même, quoique les discours reflètent des rapprochements certains d'opinion entre

certaines acteurs, il reste difficile à partir du cadrage de la REDD+ dans les médias, d'observer de réelles coalitions d'acteurs d'envergure nationale autour d'options stratégiques spécifiques de la REDD+, minimisant ainsi l'influence sur les choix en cours de négociation.

En définitive, le rapport au changement transformationnel du discours des politiques de la REDD+ dans les médias en RDC reste difficile à établir de façon exhaustive. L'absence d'indicateurs montrant un changement de paradigme dans la gestion des ressources forestières en RDC est révélatrice de la stabilité des perceptions vis-à-vis de la gestion des ressources forestières, non pas sur des modèles émergents, mais sur la place de ces ressources dans le développement socio-économique. En effet, dans le contexte de la RDC où l'imbrication du « *Politics* (Politique) » et du « *policy* (de la politique) » dans la gestion des ressources naturelles est réelle et transparait dans la faible collaboration entre les différents départements ministériels dont l'absence dans les médias est éloquent, la réalisation d'un changement transformationnel doit renverser un certain nombre de barrières, comme la place importante qu'occupent les questions sécuritaires et de cohésion nationale dans l'agenda gouvernemental (Mpoyi et *al.* 2013, RFI, 2012).

6. Conclusion

Pour conclure on peut rappeler que cette étude avait pour objectif d'analyser le discours des médias sur le processus politique de la REDD+ en RDC sur la période 2008 à 2011. Cette analyse s'est basée sur un total de 41 articles tirés de trois journaux: *Le Potentiel*, *Les Dépêches de Brazzaville*, *Le Phare*.

On note que les effets médiatiques ont supplanté les effets cognitifs. Dans le cas de la présente étude, les effets médiatiques n'étaient pas tant le fait des organes de presse étudiés, mais davantage celui des acteurs internationaux et nationaux à l'occasion de leur plan de communication. Les articles étaient plus axés sur la médiatisation que sur la cognition en matière de REDD+. S'il n'y a pas production de sens concernant la REDD+ dans le discours étudié, il est difficile de s'attendre à ce que ces articles produisent des effets sociopolitiques.

Si la présente étude éclaire sur l'incapacité des effets d'information tels qu'ils émergent des articles collectés, à induire ou à justifier l'occurrence d'un changement transformationnel du contexte de la gestion forestière au profit de la REDD+, elle donne au moins des pistes sur la nature du regard que les médias portent sur le mécanisme et sur les orientations qu'elle propose chez les acteurs

politiques. De même, le caractère dominant du plan médias des acteurs dans les publications représente un intérêt certain pour la compréhension du message que ces acteurs souhaiteraient véhiculer à travers les médias en général et la presse en particulier.

En conclusion, on peut dire que les effets d'information seuls ne suffisent pas à induire ou à justifier l'occurrence d'un changement transformationnel du contexte de la gestion forestière au profit de la REDD+. Pour y parvenir il faut aller au-delà pour saisir les autres dynamiques en cours dans le pays. La réalisation de ce changement dans le contexte de la RDC ne sera certainement pas la seule responsabilité de la presse, ni des médias. D'ailleurs, le rôle qu'elle a joué et qui transparaît dans la présente étude est révélateur des limites de son impact sur le changement en matière de réalisation de la REDD+ à l'échelle nationale, tout au moins en ce qui concerne les phases achevées du processus. Il faut par conséquent que les autres acteurs politiques s'associent à cette démarche et qu'au-delà des perceptions positives sur l'importance des forêts, se produise une appropriation nationale et que l'on observe une meilleure gouvernance des processus pour une gestion durable des écosystèmes forestiers du pays.

7. Bibliographie

- Allen, T. et Stremlau, N. 2005 Media Policy, Peace and State Reconstruction (Discussion Paper n° 8), Londres, DESTIN, 18 p. : < <http://www.crisisstates.com> > (Consulté le 15 mars 2013)
- Angelsen, A. (ed), 2008 Moving ahead with REDD: Issues, options and implications, CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Angelsen, A. avec Brockhaus, M., Kanninnen, M., Sills, E., Sunderlin, W. D. et Wertz-Kanounnikoff, S. (éds), 2010 Réaliser la REDD+ : Options stratégiques et politiques nationales. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- BAfD/OCDE, 2008 Perspectives économiques en Afrique, République démocratique du Congo, <http://www.oecd.org/fr/dev/emoa/40568977.pdf> (Consulté le 06/07/2013)
- Baromètre des médias africains. 2012 Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique. République démocratique du Congo, Friedrich Ebert Stiftung, Windhoek, Namibie.
- Bonan, G.B., 2008. Forests and Climate Change: Forcings, Feedbacks, and the Climate Benefits of Forests. Dans : Science 320 pp. 1444-1449.
- Burger, M., 2010 Le cadrage de la communication dans les médias : Apport d'une analyse linguistique, Communication, <http://communication.revues.org/3064> (Consulté le 5 Août 2013)
- De Saint Moulin, L., 2010, Population congolaise : Situation et perspectives, CEPAS, Kinshasa.
- Boykoff, Maxwell (2008) 'The cultural politics of climate change discourse in the UK tabloids' Political Geography, 27:549-569.
- Brockhaus, M., et Angelsen A. Chapitre 2, Seeing REDD+ through 4Is: A political economy framework In: Angelsen, A., Brockhaus, M., Sunderlin, W.D. et Verchot, L.V. (eds) 2012 Analyzing REDD+: Challenges and choices. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- CIA, 2010 World Facts Book, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/index.html>
- De Wasseige, C., Devers, D., de Marken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, P (eds.). 2009 Les forêts du bassin du Congo : État des forêts 2008. Office de publication de l'Union européenne, Luxembourg.
- Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A. et Topa, G. (éds.). 2007 Forests in Post –Conflict in Democratic Republic of Congo: Analysis of a Priority Agenda. CIFOR/Banque mondiale, Bogor, Indonésie.
- Di Gregorio, M., Price, S., Saunders, C., Brockhaus, M., 2012a. Code Book for the Analysis of Media Frames in Articles on REDD. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Di Gregorio, M., Brockhaus, M., Cronin, T. et Muharrom, E., (Chapter 5) Politics and power in National REDD+ policy processes, Dans: Angelsen, A., Brockhaus, M., Sunderlin, W.D. et Verchot, L.V. (eds) 2012 Analysing REDD+: Challenges and choices. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- FAO, 2001 The Global Forest Resources Assessment 2000 (FRA 2000) <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/003/y1997E/frA%202000%20Main%20report.pdf>
- Gerstlé, G., 2006 Les effets d'information. Dans : Boussaguet, L., Jacquot, S. Ravinet, P., 2006, Dictionnaire des politiques publiques, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- Greenpeace, 2013, Coupez! L'exploitation forestière illégale en République démocratique du Congo (RDC) – un mauvais scénario <http://m.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Coupez.pdf>
- International Media Support, 2003 DRC Media Environment Assessment Report, <http://www.i-m-s.dk/wp-content/uploads/2012/11/ims-drc-assessment-2003.pdf> (consulté le 12 mars 2013)
- IPCC, 2007. Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. A contribution of working group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge, UK.
- Kabemba, C., 2005 Realising effective and sustainable democratic governance in Southern Africa and Beyond: The State of the Media in the Democratic Republic of Congo . Document occasionnel numéro 30. EISA, Johannesburg.
- Kanninen, M., Mudiyarso, D., Seymour, F., Angelsen, A., Wunder, S. et Geran, L., 2007 Do tree grow on money? The implications of

- deforestation research for policies to promote REDD. Forest Perspective. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Kengoum, D., F., 2011 Les politiques de la REDD+ dans : Le cas du Cameroun, Document de travail 57 CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Kengoum, F., M. Brockhaus, M. Di Gregorio, G.P. Dkamela et J. Schrire. 2012. REDD+ in the Cameroon policy arena: Perceptions, Power and Politics. Unpublished project report. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Latham M., 2013 What is Media Framing: Opinions on What influences the news, Writing and Publishing, <http://suite101.com/article/what-is-media-framing--opinions-on-what-influences-the-news-a264197> (Consulté le 5 août 2013)
- Lescuyer, G., Cerutti, P.O., Essiane Mendoula, E., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. 2010 Évolution du secteur du sciage artisanal dans le bassin du Congo. Dans : C. de Wasseige, P. de Marcken, N. Bayol, F. Hiol Hiol, Ph. Mayaux, B. Desclée, R. Nasi, A. Billand, P. Defourny et R. Eba'a Atyi (éds.) Les forêts du bassin du Congo : État des forêts 2010. Office de publication de l'Union européenne, Luxembourg, p.97-108.
- Marie Soleil Frère, 2008 Le paysage médiatique congolais. État des lieux, enjeux et défis, Paris. http://www.academia.edu/1370786/Le_paysage_mediatique_congolais._Etats_des_lieux:_enjeux_et_defis (consulté le 20 mars 2013)
- Ministère de l'environnement, 2009, Communication nationale initiale de la RDC.
- Mpereng Djeri, J. 2004, Presse et histoire du Congo-Kinshasa : Le discours de la presse et son rôle dans le processus de démocratisation, Thèse de doctorat présentée à l'Université de Cergy-Pontoise, Faculté des Lettres et Sciences humaines. P.150.
- Mpoyi, A., M., Nyamwoga, F., B., Kabamba, F., M. & Assembe-Mvondo, S., 2013 Le contexte de la mise en place de la REDD+ en République Démocratique du Congo (RDC) : Une revue des causes, agents et institutions, Document occasionnel, CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Mukeni, L. R., 2009 Le coupage : Une pratique d'allocation des ressources dans le contexte journalistique congolais, Paris, L'Harmattan.
- Nagendra, H., et Ostrom, E., 2012 Polycentric governance of multifunctional forested landscapes, International Journal of Commons, Vol 6 pp. 104-133.
- North, D., C., 1991 Institutions, Institutional change and Economic Performance, Cambridge University Press, Primature, 2009.
- Putzel, J. et Van Der Zwan, J. 2006 Why Templates for Media Development Do Not Work in Crisis States: Defining and Understanding Media Development Strategies in Post-War and Crisis States, Londres, LSE Research Online.
- RFI, 2012 RDC: la « défense de la patrie » et la « cohésion » nationale, priorités de Joseph Kabila, <http://www.rfi.fr/afrique/20121215-rdc-defense-patrie-joseph-kabila-kinshasa-kampala-m23> (consulté le 26/03/2013)
- Scott L. Althaus, 2003 Collective Preferences in Democratic Politics: Opinion Surveys and the Will of the People. New York: Cambridge University Press.
- Stiglitz J. 2002, « Transparency in Government », dans The Right to Tell: The Role of Mass Media in Economic Development, Roumeen Islam, Simeon Djankov et al., Washington D.C., Banque mondiale, p. 27-44.
- White J. et Bujitu D., 2006 Revue du droit des médias dans les pays de la SADEC : RDC, Konrad Adenauer Stiftung, Johannesburg.

Documents officiels

- Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.
- Loi organique n° 11/001 du 10 janvier 2011 instituant le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication.
- La loi du 22 juin 1996, fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse en RDC.

Annexes

Annexe 1. Cadre logique d'intervention pour la mise en œuvre du plan intégré de communication

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Organiser pendant 5 ans des campagnes nationales annuelles d'information et de sensibilisation au niveau national, provincial et territorial	Les campagnes nationales d'information et de sensibilisation sont organisées une fois par an	Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation par année	- Rapports de campagnes; - Liste des personnes touchées; - TDR des campagnes - Témoignages	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Organiser les émissions interactives dans les radios communautaires, TV provinciales et nationales à raison de 36 émissions au niveau national, 48 émissions au niveau provincial et 72 au niveau territorial	Les émissions interactives dans les radios communautaires, TV provinciales et nationales sont réalisées; soit 36 émissions au niveau national, 48 émissions au niveau provincial et 72 au niveau territorial	Nombre de territoires et personnes touchées	- Plan médias - Supports multimédias (CD, DVD...) - Contrat avec les médias - Grille de diffusion - Support des émissions - Rapport de diffusion	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Produire les supports de messages clés pour la sensibilisation dans les communautés locales cibles (Boite à images, affiches, autocollants, dépliants, bandes dessinées, carte conseil...)	Les supports de messages clés pour la sensibilisation dans les communautés locales cibles sont produits	Nombre d'émissions interactives diffusées dans les radios et TV au niveau national, provincial et territorial	- Rapport de production de support - Facture d'impression	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Placer les supports scripto-visuels (panneaux, affiches...) de messages dans les 14 grandes villes du pays sur la REDD à raison de 6 panneaux routiers par ville	Les panneaux de messages sur la REDD dans les 14 grandes villes du pays sont placés à raison de 6 panneaux routiers par ville	Nombre de chaînes de radios et télévision ayant diffusé au niveau national, provincial et territorial	- Présence physique des panneaux dans les sites ciblés - Facture d'impression	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS

voir page suivante

Annexe 1. suite

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Produire les messages muraux dans les bureaux de chef-lieu de territoire, à raison de 144 emplacements messages muraux	Les messages muraux sont produits et placés dans les bureaux de chef-lieu de territoire, à raison de 144 emplacements messages muraux	Nombre et type de supports de messages produits; Nombre de messages muraux écrits dans les territoires; Nombre de panneaux de messages placés dans les grandes villes	- Présence physique des panneaux dans les sites ciblés - Facture d'impression	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Appuyer les formations des animateurs et responsables des médias sur la diffusion des messages clés	Soutien aux formations des animateurs et responsables des médias sur la diffusion des messages clés	Nombre d'animateurs et de responsables de médias formés	- Rapport de formation - Liste des participants	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Élaborer la stratégie nationale de communication pour la promotion de la REDD (volet communication de la stratégie nationale REDD)	La stratégie nationale de communication pour la promotion de la REDD est élaborée	Existence du document de la stratégie nationale de communication	- Rapport d'atelier - Présence physique du document de la stratégie	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Élaborer annuellement les plans opérationnels de communication pour la REDD	Les plans opérationnels annuels de communication pour la REDD sont élaborés	Existence des plans opérationnels annuels de communication	- Rapport d'atelier - Présence physique du Plan annuel de communication	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Organiser les évaluations à mi-parcours du plan intégré de communication pour la REDD	Les évaluations à mi-parcours du plan intégré de communication pour la REDD sont organisées	Nombre de sessions d'évaluation à mi-parcours	- TDR - Rapports d'évaluation	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS
Organiser les visites d'études et d'échanges d'expériences au niveau national, régional et international sur les bonnes pratiques de communication et des approches communautaires pour la REDD	Les voyages d'études et d'échange d'expériences sur les bonnes pratiques de communication et approche communautaire pour la REDD sont organisés	Nombre de voyages d'étude effectués	- Rapport de voyage - Plan d'ajustement	- MECNT/CN-REDD - Points focaux provinciaux - Société civile/GTCR - Médias/TOP RÉSEAU MÉDIAS

voir page suivante

Annexe 1. suite

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Participer aux conférences, ateliers et séminaires de formation au niveau national, régional et international sur la communication et la participation communautaire pour la REDD	Participation aux conférences, ateliers et séminaires de formation au niveau international et régional sur la communication et la participation communautaire pour la REDD	Nombre de participations aux conférences, ateliers et séminaires de formation effectués	• Rapport de formation • Programme de formation	
Appuyer les chaînes de radios et TV sous contrat pour la diffusion des messages et l'animation des émissions	Soutien aux chaînes de radios et TV sous contrat pour la diffusion des messages et l'animation des émissions	Nombre de chaînes de radio et télévision qui diffusent les émissions au niveau national, provincial et territorial	• Plan médias • Contrat avec les médias • Grille de diffusion • Support des émissions • Rapport de diffusion	
Organiser les groupes d'animateurs communautaires pour la vulgarisation des messages clés dans les territoires, au niveau provincial et national	Les groupes d'animateurs communautaires pour la vulgarisation des messages clés dans les territoires, au niveau provincial et national sont organisés et appuyés	Existence de groupes d'animateurs communautaires par niveau national, provincial et territorial	• Rapports • Liste des membres	
Organiser les points de presse, publiereportages et magazines sur les questions spécifiques à la REDD	Les points de presse sur les questions spécifiques à la REDD sont organisés	Nombre de points de presse animés	• TDR • Coupures de presses	
Produire les modules de formation sur la communication pour le changement social et de comportement pour la promotion de la REDD	Les modules de formation sur la communication pour le changement social et de comportement pour la promotion de la REDD sont produits	Existence de modules de formation en communication pour la REDD	• Rapport d'atelier • Présence physique des modules	
Organiser les formations des animateurs communautaires sur les techniques de communication et la diffusion des messages clés de la REDD au niveau national, provincial et territorial	Les formations des animateurs communautaires sur les techniques de communication et la diffusion des messages clés au niveau national, provincial et territorial sont organisées	Nombre de sessions organisées et nombre de formateurs formés	• Rapport de formation • Liste des participants • Programme de formation	

voir page suivante

Annexe 1. suite

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Organiser les comités de participation pour la promotion de la REDD	Les comités de participation pour la promotion de la REDD sont organisés	Existence de comités de participation pour la REDD	• Rapports • Liste des comités et des membres	
Élaborer le guide de participation communautaire pour la REDD	Le guide de participation communautaire pour la REDD est produit	Existence du guide de participation communautaire pour la REDD	• Rapport • Présence physique du document	
Élaborer les guides de surveillance communautaire pour la gestion des forêts	Le guide de surveillance communautaire pour la gestion des forêts est élaboré	Existence du guide de surveillance communautaire pour la gestion des forêts	• Rapport • Présence physique du document	
Organiser les conférences académiques pour le plaidoyer en direction des parlementaires et des sénateurs sur les concepts REDD et ses projets	Des conférences académiques pour le plaidoyer à l'intention des parlementaires et des sénateurs sur les concepts REDD et ses projets sont organisées	Nombre de séances académiques de plaidoyer réalisées, nombre de parlementaires et sénateurs contactés	• Rapports • Liste des parlementaires et sénateurs participants • Programme de conférence	
Organiser les séances de plaidoyers auprès des chefs traditions/coutumiers sur la REDD et ses projets	Les séances de plaidoyers auprès des chefs traditionnels/coutumiers sur la REDD et ses projets sont organisées	Nombre de plaidoyers réalisés et nombre de chefs traditionnels/coutumiers contactés	• Rapports • Liste des chefs coutumiers/traditionnels • Programme de plaidoyer	
Appuyer la mise en place de l'approche communautaire championne (Prix REDD) pour la gestion de forêts	La meilleure approche communautaire pour la gestion de forêts est mise en place et appuyée	Existence effective de la meilleure approche communautaire pour la gestion des forêts	• Rapport atelier • Document de mise en œuvre de l'approche	
Appuyer la mise en place d'un groupe de parlementaires et de sénateurs spécialisés sur les questions de la REDD	Un groupe technique de parlementaires et sénateurs spécialisés sur les questions de la REDD est mis en place et soutenu	Existence d'un groupe technique de parlementaires et sénateurs spécialisés sur les questions de la REDD	• Rapports • Liste des parlementaires et sénateurs participants	
Organiser les séances de sensibilisation et d'information des leaders communautaires et chefs traditionnels sur les concepts REDD et les projets REDD	Les séances de sensibilisation et d'information des leaders communautaires et chefs traditionnels sur les concepts REDD et les projets REDD sont organisées	Nombre de séances de sensibilisation et d'information sur les concepts et les projets REDD à l'intention des leaders communautaires et chefs traditionnels	• Rapports de campagnes; • Liste des leaders communautaires et chefs traditionnels; • TDR des campagnes	

voir page suivante

Annexe 1. suite

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Produire 2 films au niveau national et international sur la REDD et le réchauffement climatique focalisés sur la vision de la RDC	2 films au niveau national et international sur la REDD et le réchauffement climatique focalisés sur la vision de la RDC sont produits	Existence de 2 films au niveau national et international sur la REDD et le réchauffement climatique	- Rapport - Présence physique de DVD des films	
Produire une pièce de théâtre sur la REDD et le réchauffement climatique	Une pièce de théâtre sur la REDD et le réchauffement climatique est produite et traduite en 4 langues nationales	Existence d'une pièce de théâtre sur la REDD en 4 langues nationales	- Rapport - Présence physique du document	
Produire une chanson éducative sur la REDD et ses domaines d'action et la traduire en 4 langues nationales	Une chanson éducative et traduite en 4 langues nationales sur la REDD et ses domaines d'action est produite	Existence d'une chanson éducative sur la REDD traduite en 4 langues	- Rapport - Présence physique des supports CD des chansons	
Produire les films vidéo éducatifs sur les différents domaines et les pratiques de la REDD	Des films vidéo éducatifs sur les différents domaines et les pratiques de la REDD sont produits	Nombre des films vidéo éducatifs produits	- Rapport - Présence physique de DVD de films	
Mettre en place une radio environnement au niveau national	Une radio environnement est créée au niveau national et rendue opérationnelle	Existence d'une radio environnement	- Rapport - Présence physique de la station radio	
Appuyer l'organisation des clubs d'écoutes communautaires pour l'animation et l'écoute interactives des émissions radiophoniques	Les clubs d'écoutes communautaires pour l'animation et l'écoute interactives des émissions radiophoniques sont organisés et appuyés	Existence de clubs d'écoutes communautaires pour l'animation et l'écoute interactives	- Rapports - Liste des clubs d'écoute	
Réaliser des enquêtes audimats sur l'impact des émissions et messages diffusés	Les enquêtes audimats sur l'impact des émissions et messages diffusés sont réalisées	Nombre d'enquêtes audimats sur l'impact des émissions et messages diffusés réalisés	Rapports	
Mener deux études CAP sur les effets de la communication pour la REDD dans 20 territoires (étude initiale et finale)	Deux (2) études CAP sur les effets de la communication pour la REDD dans 20 territoires (étude initiale et finale) sont réalisées	Existence de deux (2) rapports d'études CAP sur les effets de la communication pour la REDD dans 20 territoires (étude initiale et finale)	- TDR - Rapports	

voir page suivante

Annexe 1. suite

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Mener un plaidoyer auprès des autorités des Ministères de l'EPSP et du MECNT pour l'intégration des questions de la REDD et du réchauffement climatique dans le programme d'enseignement formel	Un (1) plaidoyer auprès des autorités des Ministères de l'EPSP et MECNT pour l'intégration des questions de la REDD et du réchauffement climatique dans le programme d'enseignement formel est mené		• Rapports • Liste des autorités touchées • Programme de plaidoyer	
Mettre en place un site web de la REDD+/RDC et créer des liens avec le site web du MECNT et des directions ayant des liens avec la REDD	Le site web de la REDD+/RDC avec un lien dans le site web du MECNT est mis en place et opérationnel	Existence du site web de la CN-REDD en connexion avec le site web du MECNT et des directions ayant des liens avec la REDD	• Rapport • Présence physique du site web	
Former les webmasters de la REDD+/RDC et du MECNT	Les webmasters de la REDD+/RDC et du MECNT sont formés	Nombre de webmasters de la CN-REDD du MECNT et des directions ayant des liens avec la REDD formés	• Rapports • Liste des participants • Programme de formation	
Appuyer la mise en place du TOP RÉSEAU MÉDIAS sur la REDD	TOP RÉSEAU MÉDIAS sur la REDD mis en place et opérationnel	Nombre de séances réalisées; Existence du TOP RÉSEAU MÉDIAS sur la REDD	• Rapports • Liste des membres TOP RÉSEAU MÉDIAS • Contrats	
Appuyer l'organisation des vidéos forums sur la REDD et ses domaines d'intervention dans les écoles, instituts supérieurs et universités	L'organisation des vidéos forums sur la REDD et ses domaines d'intervention dans les écoles, instituts supérieurs et universités devient effective	Nombre d'autorités touchées; Nombre des vidéos forums sur la REDD et ses domaines d'intervention dans les écoles, instituts supérieurs et universités organisés	• Rapports • Liste des écoles, instituts supérieurs et universités • TDR des forums	
Créer et publier un bulletin l'Echo de la CN-REDD	Le bulletin Écho de la CN-REDD est créé et publié trimestriellement	Existence du bulletin Écho de la CN-REDD publié trimestriellement	• Rapports • Présence physique du bulletin Echo	

voir page suivante

Annexe 1. suite

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Renforcer les capacités techniques du CNIE en matière de documentation publication et diffusion de l'information environnementale	Les capacités techniques du CNIE en matière de documentation, publication et diffusion de l'information environnementale sont renforcées	Nombre de séances de renforcement des capacités techniques du CNIE	- Rapports - TDR - Programme de renforcement de capacités	
Créer la ligne verte téléphonique pour la diffusion de la REDD et ses domaines d'intervention	La ligne verte téléphonique pour la diffusion de la REDD et ses domaines d'intervention est créée et rendue opérationnelle	Existence de la ligne verte téléphonique pour la diffusion des messages sur la REDD	Rapports	
Appuyer la célébration d'événements spéciaux relatifs à la problématique de la REDD, réchauffement climatique et des thématiques de l'environnement	Les événements spéciaux relatifs à la problématique de la REDD, réchauffement climatique et les thématiques de l'environnement sont célébrés	Nombre d'événements spéciaux relatifs à la problématique de la REDD, réchauffement climatique et les thématiques de l'environnement célébrés	- Rapports - Liste des événements	
Appuyer l'ancrage de la composante IEC au niveau national, provincial et territorial	La composante IEC de la CN-REDD est transformée et systématisée en programme de communication pour la REDD	Existence d'un programme de communication pour la REDD	- Rapports - Document de systématisation	
Organiser une base de données et d'informations sur les activités de communication pour la REDD	La base de données et d'information sur les activités de communication pour la REDD est organisée et mise à jour	Existence de la base de données et d'informations sur les activités de communication pour la REDD	- Rapport - Présence physique de la base de données	
Produire les outils de collecte et de gestion des données sur les activités de communication	Les outils de collecte et de gestion des données sur les activités de communication sont produits	Existence d'outils de collecte et de gestion des données sur les activités de communication	- Rapport - Présence physique du document	
Appuyer la supervision, le suivi, l'évaluation et la coordination des activités de communication pour la REDD	La supervision, le suivi, l'évaluation et la coordination des activités de communication pour la REDD sont réalisés	Nombre de supervisions, de suivis, d'évaluations et de coordination des activités de communication pour la REDD	Rapports	

voir page suivante

Annexe 1. suite

Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Responsables de réalisation
Appuyer le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la REDD (formateurs, enseignants, communicateurs, journalistes, communautaires, société civile)	Les capacités des acteurs impliqués dans la REDD sont renforcées	Nombre d'acteurs formés	• Rapports • Liste et types d'acteurs	
Appuyer l'organisation de discussions éducatives au niveau communautaire	Appui à l'organisation de discussions éducatives	Nombre de discussions éducatives organisées	• Rapports • Liste des participants • PV • Comptes rendus • Photos	

Annexe 2. Quelques questions posées aux journalistes

1. Quelle est votre compréhension du processus REDD+ ?
2. Quelle est la question de politique courante la plus discutée dans les médias et relative à la REDD+ ?
3. Quels sont les sujets REDD+ les plus couverts par les médias ?
4. Quels sont les acteurs qui dirigent les débats, et quelles sont leurs positions ?
5. Quand et comment la notion REDD+ est-elle apparue dans les médias ?
6. Quels sont les événements majeurs qui ont fait l'objet de la discussion ?
7. Quelles sont vos principales sources d'information ?

Annexe 3. Liste des thèmes principaux et secondaires

A. ÉCOLOGIE

FORÊTS :

1. **Déforestation** : principalement en rapport avec l'écologie de la déforestation liée aux émissions de carbone (Ex: Comme conséquence des opérations de déboisement, des feux et la conversion à d'autres usages).
2. **Dégradation** : se rapporte à l'écologie de la déforestation en rapport avec les émissions de carbone (Ex: Comme conséquence de l'exploitation sélective illégale des forêts et les feux).
3. **Conservation de la forêt** : principalement en rapport avec l'écologie de la conservation forestière en rapport avec l'amélioration des stocks de carbone.
4. **Amélioration des stocks de carbone forestiers** : se rapporte à la restauration et la régénération des forêts.
5. **Gestion durable des forêts** : principalement liée aux aspects techniques des méthodes de gestion durable des forêts à l'instar des RIL et de la certification forestière.
6. **Déforestation et reforestation** : se rapporte au fait de planter de nouvelles forêts (y compris la plantation d'arbres) sur des espaces qui n'ont historiquement jamais porté de forêt. Porte également sur tous les systèmes de cette catégorie y compris le MDP.

AGRICULTURE :

7. **Système de gestion de l'agriculture extensive** : caractéristiques écologiques de l'agriculture extensive, les systèmes d'agroforesterie, les opportunités de réduction des émissions.
8. **Système de gestion de l'agriculture intensive et du bétail** : caractéristiques écologiques de l'exploitation agricole intensive et systèmes de gestion du bétail, opportunités de réduction des émissions.

BIODIVERSITÉ :

9. **Conservation de la biodiversité** : se préoccupe principalement de la conservation de la biodiversité en tant que bénéfice conjoint ou opposé à la séquestration du carbone.
10. **Autres préoccupations écologiques majeures** : toute autre question écologique majeure non mentionnée ci-dessus.

B. ÉCONOMIES ET MARCHÉS :

11. **Financement** : Porte sur les questions de mécanismes et processus de financement de la REDD+, les relations avec les pourvoyeurs de capitaux, l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes financiers.
12. **Commerce du carbone** : renvoie aux intermédiations et au commerce des crédits de carbone issus de la REDD+. Peut également prendre en compte la création de projets REDD+ pour la commercialisation du carbone, le contrôle et la vérification. Est également lié aux activités à but lucratif.
13. **Coût effectif de la REDD+** : renvoie aux considérations liées à la réduction ou la stabilisation des coûts des politiques REDD+, des systèmes REDD+ d'atténuation du changement climatique.
14. **Économie et affaires** : autres effets sur l'économie d'une manière générale, sur les intérêts des groupes commerciaux, des entreprises spécifiques.

C) POLITIQUES ET PROCESSUS POLITIQUES

C.1 Élités politiques

15. **Organisations internationales et débats politiques** : renvoie aux rencontres de la CCNUCC où les questions REDD+ sont discutées et où les positions des différents pays ou coalitions étatiques ont pour but d'influencer l'opinion publique ou les politiques nationales.
16. **Intérêts étatiques et bureaucratiques** : se réfère aux affirmations relatives à un agenda d'une

agence gouvernementale, les intérêts étatiques souvent représentés dans les bureaucraties, luttes entre et avec les agences étatiques sur les questions REDD+ pour protéger ou étendre les sphères d'influence.

17. **Intérêts d'affaires (commerciaux????)** : renvoie aux indications des industries opposées ou favorables à la REDD+ en vue de gains financiers (ou réduction des bénéfices) des activités REDD+.

C.2 Processus politiques

C.2.1 Élaboration des stratégies/politiques REDD+ : renvoie aux procédures d'élaboration des politiques relatives à la REDD+, de la mise en place des agendas de formulation des politiques, incluant la conception des démonstrations des activités et des processus MRV.

18. Activités de facilitation de la REDD+.
19. Politiques forestières/réformes politiques.
20. Politiques/réformes de politiques agricoles et agro-industrielles.
21. Activités de démonstration.
22. Politiques MRV.
23. Politiques infrastructurelles/réforme politique (construction de routes, etc.).
24. Politique énergétique/réforme politique.
25. Politiques du secteur industriel/réforme politique.
26. Décentralisation/Politiques d'autonomie régionale/réforme politique.
27. Politiques foncières/réforme politique.
28. Politiques des droits des populations autochtones/réforme politique.
29. Politiques de gestion des droits sur le carbone.
30. Réformes politiques dans d'autres secteurs (Ex : élimination des primes et subventions perverses).

C.2.2 Mise en œuvre des politiques (renvoie à la mise en œuvre des politiques stratégiques nationales REDD+)

31. Activités de facilitation.
32. Politiques forestières/réformes politiques.
33. Politiques/réformes de politiques agricoles et agro-industrielles.
34. Activités de démonstration.
35. Politiques MRV.
36. Politiques infrastructurelles/réforme politique (construction de routes etc.).
37. Politique énergétique/réforme politique.
38. Politiques du secteur industriel/réforme politique.
39. Décentralisation/Politiques d'autonomie régionale.

40. Politiques foncières.

41. Politiques de gestion des droits sur le carbone.

42. Réformes politiques dans d'autres secteurs (Ex : élimination des primes et subventions perverses).

C.2.3 Coordination politique et participation

43. **Intermédiation et coordination** : renvoie aux efforts ou préoccupations relatives à la coordination des agences gouvernementales sectorielles, ou la coordination à travers les niveaux (national, infranational, local).
44. **Consultation des parties prenantes** : renvoie spécifiquement aux efforts et préoccupations en vue d'assurer l'insertion et la participation de toutes les parties prenantes dans les discussions relatives aux politiques.

C.2.4 Questions d'équité et de distribution

45. **Répartition des bénéfices** : se rapporte aux discussions sur les droits au carbone et les décisions sur les mécanismes de partage des bénéfices entre les différentes parties prenantes des processus REDD+.

D. SOCIÉTÉ CIVILE

46. **Intérêts de la société civile** : renvoie aux affirmations, aux positions, aux publications des rapports des acteurs de la société civile.
47. **Campagne/protestations** : se rapporte aux protestations politiques et aux actions et réponses expressément orientées des citoyens, et des organisations de la société civile. (Ex : démonstration, actions directes, campagnes électroniques).
48. **Droit civils** : implique les réclamations de droit civil et les actions de groupes liées aux questions REDD+.

E. GOUVERNANCE

49. **Exploitation illégale des forêts** : se réfère à la mise en application des lois relatives à l'exploitation illégale des forêts, le commerce international, la surveillance et la vérification de la certification etc.
50. **Gouvernance pour un suivi, couverture et vérification concrets** : renvoie aux systèmes de gouvernance nécessaires à la vérification de l'effectivité de la réduction des émissions de carbone dans les modèles REDD+.
51. **Gouvernance du marché du carbone** : se rapporte aux questions de gouvernance liées aux activités frauduleuses et à l'absence de

transparence dans la mise en œuvre de la loi gouvernant le marché de carbone.

52. **Gouvernance des fonds REDD+**

internationaux : renvoie à la gouvernance des fonds fournis par la communauté internationale au niveau national et infranational, en rapport avec l'absence de transparence et la mise en œuvre dans l'administration de ces fonds.

53. **Corruption** : renvoie aux pratiques de corruption et de mise en application de la loi.

54. **Autres cas d'application de la loi** : notamment le déploiement et la mise en application du droit pénal dans les autres cas de figures non mentionnés supra.

F. SCIENCE

55. **Financements et procédés scientifiques**

56. **Nouvelles méthodes scientifiques, fondamentaux, nouvelles études.**

57. **Sciences appliquées, nouvelles technologies** (*Exemple* : mesure de la dégradation).

G. CULTURE

58. **Savoir et opinion publique** : savoir, éducation, opinion publique (résultats de sondages, rapports de consommateurs).

59. **Modes de vie** : pratiques de vie individuelles et communautaires, modèles de consommation.

60. **Culture nationale officielle** : présentation des idées et symboles de la nation.

61. **Culture minoritaire** : se réfère aux groupes culturels minoritaires.

62. **Culture majoritaire** : célébrités, films, livres.

Les documents de travail du CIFOR contiennent des résultats préliminaires ou anticipés concernant d'importantes questions sur les forêts tropicales qui nécessitent d'être publiées à l'avance. Ces documents sont produits pour informer et inciter la discussion. Leur contenu a été révisé à l'interne, mais n'a pas subi la procédure d'examen par les pairs.

L'Étude comparative Globale sur la REDD+ est une étude pluriannuelle qui vise à informer les décideurs politiques, les praticiens et les bailleurs de fonds de ce qui est fait dans le cadre de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone dans les pays en développement. Le projet est composé d'une équipe pluridisciplinaire de chercheurs de différentes nationalités, couvrant les trois grands bassins forestiers.

Le projet GCS-REDD+ est soutenu par l'Agence norvégienne pour le développement et la coopération, l'Agence australienne pour le développement international, le Ministère britannique pour le développement international et la Commission européenne.



PROGRAMME DE
RECHERCHE SUR
les Forêts, les Arbres et
l'Agroforesterie

Cette recherche a été menée par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (CRP-FTA). Ce programme collaboratif vise à améliorer la gestion et l'utilisation des forêts, de l'agroforesterie et des ressources génétiques des arbres à l'échelle du paysage, des forêts aux exploitations agricoles. Le CIFOR dirige le CRP-FTA en partenariat avec Bioversity International, le CIRAD, le Centre international d'agriculture tropicale et le Centre mondial de l'Agroforesterie.

cifor.org

blog.cifor.org



Norad



Australian Government
AusAID



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR oeuvre en faveur du bien-être humain, de la conservation de l'environnement et de l'équité par sa recherche scientifique qui contribue à l'élaboration des politiques et des pratiques affectant les forêts dans les pays en développement. Le CIFOR est membre du Consortium du CGIAR. Son siège est situé à Bogor en Indonésie et il est également implanté en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

